



AMÉNAGEMENT FORESTIER

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE PLOMBIERES-LES-DIJON

2022 - 2041

"Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D 212-6 du code forestier"

Département :

21 - Côte d'Or

Surface retenue pour la gestion :

145,89 ha

Altitudes extrêmes :

260 m - 450 m

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement :

Bourgogne

NOTE DE PRESENTATION

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE PLOMBIERES-LES-DIJON

2022 - 2041

Le contexte :

La forêt communale de Plombières est située dans la région naturelle 712 "Beaujolais viticole et côtes de Bourgogne" sur roche-mère calcaire, et est composée de quatre massifs, aux potentialités de production très moyennes. En effet, 41 % de la surface totale permet la production de bois d'œuvre de qualité (principalement du chêne), 26 % restera concerné par le traitement en taillis-sous-futaie car les potentialités de production sont faibles sur sols superficiels chargés en éléments grossiers. Un groupe de 38,46 ha (26 % de la surface totale), constitué de peuplements soit inaccessibles, soit improductifs ou encore présentant un enjeu écologique uniquement, sera placé hors-sylviculture.

Malgré les sécheresses successives de ces dernières années (2016 à 2020, 2021 ayant été une année "à part"), l'état sanitaire des peuplements reste bon.

Sise sur le territoire de la communauté de communes du Grand Dijon, à proximité des bords de l'Ouche, elle devient un lieu d'accueil du public de plus en plus fréquenté par les promeneurs ; deux GR et des chemins PR, une source, des points de vue remarquables se trouvent sur le territoire ou à proximité de la forêt.

Les principaux enjeux et contraintes ayant un impact sur la gestion de la forêt :

La forêt présente un enjeu de production important sur le canton des Battis (env. 50 ha), mais également un enjeu de protection des habitats et d'accueil du public sur le canton de Fontenotte (env. 75 ha), à proximité d'une zone Natura 2000 (Grotte du Bois de Contard, en Domaniale de Plombières) et comportant des zones de pelouses ou de chênaie pubescente.

La pratique de la chasse est importante sur l'ensemble de la forêt (25% des revenus totaux).

La pratique de l'affouage a été constante sur la dernière période, avec une légère augmentation depuis 2020, due à la hausse du prix des énergies : on dénombre 5 affouagistes ayant chacun à disposition environ 20 stères par an.

Bilan de l'application de l'aménagement précédent :

L'ensemble des coupes inscrites dans l'aménagement passé ont été réalisées, ainsi que l'intégralité des travaux de régénération (régénération naturelle de chêne en parcelles 21, 22 et 25), ce qui doit être poursuivi.

Le bilan des volumes exploités montre une adéquation avec les volumes prévus, et le bilan financier est également concordant avec les prévisions de l'aménagement précédent.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

Pour atteindre ces objectifs, le programme d'actions prévoit :

pour les coupes :

Plusieurs traitements sylvicoles seront mis en œuvre sur la période, chacun adaptés aux potentialités stationnelles, aux essences en place, et aux autres enjeux "locaux" (biodiversité, paysage, accueil du public...), tout en intégrant les incidences actuelles et à venir des changements climatiques :

- la poursuite de la **conversion des taillis-sous-futaie en futaie régulière** (60,52 ha) avec des rotations de l'ordre de 15 ans
- la poursuite du traitement en **taillis-sous-futaie** (37,89 ha) sur les zones les moins fertiles, avec une rotation d'environ 60 ans. Ce traitement a pour objectif de fournir du bois de feu/énergie, marginalement un peu de bois d'œuvre de qualité médiocre, et des refuges et gagnages pour le gibier
- le classement de parcelles en **hors-sylviculture** (38,46 ha) afin de préserver les habitats et la biodiversité en place ou un aspect paysager important pour l'accueil du public
- le classement d'une parcelle en **attente**, sans traitement défini, soit 9,02 ha concernés par un projet de cyclisme

pour les travaux :

Les jeunes peuplements ayant bénéficié de travaux de dégagements durant la précédente période seront améliorés par des opérations de nettoyage/dépressage.

Concernant la desserte forestière, les infrastructures présentes semblent suffisantes au débardage des bois ; il semble judicieux d'améliorer l'emprise existante sur la parcelle 20 (canton des Battis) pour obtenir une capacité de stockage suffisante en vue des coupes à venir.

Il est conseillé d'effectuer des travaux d'installation de tables-bancs (non-sylvicoles) afin d'améliorer la qualité d'accueil du public sur les différents massifs.

Bilan prévisionnel :

Les volumes prévisionnels sont supérieurs aux volumes passés en raison du nombre important de coupes d'Amélioration dans les taillis-sous-futaie en conversion : certaines parcelles présente un capital important qu'il conviendra de contrôler, pour assurer à la fois une croissance régulière sur les tiges de qualité, et de limiter la demande en eau des peuplements, donc le risque de déficit hydrique.

Le bilan financier restera positif, et les recettes devraient être légèrement supérieures à celles des précédentes années.

1. ÉTAT DES LIEUX

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative		
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE PLOMBIERES-LES-DIJON	
N° Modification d'aménagement		

Numéro du ou des départements de situation	21 - Côte d'Or	
Communes de situation	Plombières-lès-Dijon Dijon	
N° ONF de la région nationale IFN de référence	302- Beaujolais viticole & côtes de Bourgogne	
Schéma régional d'aménagement de référence	Bourgogne	

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2022	2041

Détail des forêts aménagées			dernier aménagement		
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
Plombières-lès-Dijon	F21988R	145 ha, 88a 83ca	07/04/2004	2002	2021

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	145 ha, 88a 83ca
Surface retenue pour la gestion	145,89 ha
Surface boisée en début d'aménagement	145,89 ha
Surface en sylviculture de production	104,54 ha

COMMENTAIRES :

La partie de la forêt **en production** constitue environ **73%** de la surface totale.

Les parcelles placées dans le groupe **HSN** (33,78 ha) sont situées sur des sols à faibles potentialités de production, généralement **passées en coupe récente de taillis-sous-futaie** (moins de 60 ans) et situées à proximité de la source de Fontenotte (parcelles 34 et 35) ou d'un lieu de passage de promeneurs important.

Souvent **pentues et inaccessibles** (parcelles 6 et 7 par exemple), ou d'un potentiel de production très faible (voire nul), elles ne feront pas l'objet d'un passage en coupe.

Celles du groupe **HSYEC** (7,57 ha) ont la même vocation, avec l'entretien d'une **pelouse sèche** entre les parcelles 2 et 3.

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet 41 ha	faible 52 ha	moyen 53 ha	fort 0 ha	146 ha
Fonction écologique		ordinaire 75 ha	reconnu 71 ha	fort 0 ha	146 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local 52 ha	reconnu 93 ha	fort 0 ha	146 ha
Protection contre les risques naturels	sans objet 146 ha	faible 0 ha	moyen 0 ha	fort 0 ha	146 ha

COMMENTAIRES :

Production ligneuse sans objet : parcelles 1 à 3, 6, 7, 34, 35, 40 et 41

Production ligneuse enjeu ordinaire : parcelles 4, 5, 8, 11, 12, 31 à 33, 36 à 39 : sols superficiels à moyennement profonds

Production ligneuse enjeu moyen : parcelles 9, 10, 13 à 30 : sols moyennement profonds à profonds

Fonction écologique enjeu ordinaire : massif complet sauf Fonction écologique enjeu moyen caractérisée par une ZNIEFF de type 1 "Forêts et pelouses de Plombières": parcelles 1 à 7 et 31 à 39.

Fonction sociale enjeu ordinaire : massif complet sauf Fonction sociale enjeu moyen : parcelles 1 à 7, 20 à 24, 31 à 39 : proximité de chemins de PR et GR, RD

Protection contre risques naturels sans objet : massif complet : pas de risques naturels

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
Forêt de protection (foncière)	0 ha	
Cœur de parc national	0 ha	
Réserves naturelles nationales ou régionales	0 ha	
Réserve biologique intégrale (RBI)	0 ha	

Arrêté de protection de biotope	0 ha	
Site inscrit	0 ha	
Site classé	0 ha	
Monuments historiques inscrits	0 ha	
Monuments historiques classés	0 ha	
Périmètres rapprochés et immédiats de captages	13 ha	périmètres rapprochés
Climats du vignoble de Bourgogne - Zone Ecrin	13 ha	

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

Les parcelles 40 et 41 sont concernées par un périmètre rapproché.

En parcelle 35 se trouve un captage non-réglementé, la source de Fontenotte : en conséquence, **la parcelle 35 est classée hors-sylviculture en évolution naturelle (HSNEN)**. Aucun site remarquable n'est répertorié sur la forêt.

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
Natura 2000 habitats (ZSC)	0 ha	
Natura 2000 oiseaux (ZPS)	0 ha	
ZNIEFF de type I	71 ha	parcelles 1 à 7 (28,69 ha) + parcelles 31 à 39 (39,5 ha) + parcelles 10, 11, 13, 9 en partie (3,17 ha environ)
ZNIEFF de type II	131 ha	tout le massif excepté les parcelles 40 et 41
Plan de prévention risques incendie	0 ha	Inconnu, n'existe que pour risques d'inondations
Pastoralisme	0 ha	

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

La conséquence de la présence de ZNIEFF place l'enjeu écologique comme moyen. Il n'y a pas de zonage contraignant sur la forêt.

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Problèmes sanitaires graves	0 ha
Déséquilibre grande faune / flore	0 ha
Incendies	81 ha
Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	22 ha
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	3 ha

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

Un incendie, survenu en 2020, a ravagé en partie la parcelle 39. Il n'est pas prévu d'effectuer de coupe dans cette parcelle, car un projet d'implantation de terrain de cyclisme est en cours d'élaboration : la parcelle est donc classée **en attente** (ATT). Le risque d'incendie concerne les parcelles 1 à 7 et 31 à 41.

Les difficultés de **distinction des limites** en parcelles 39, 40 et 41 compliquent fortement la gestion et notamment l'exploitation.

La parcelle 11f, plantée en hêtre, fera l'objet d'un passage en première éclaircie (A1) et d'un travail attentif **au profit des autres essences** en mélange, afin de la rendre plus résiliente aux changements climatiques.

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	72 ha
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	52 ha
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	0 ha
Protection du patrimoine culturel et mémoriel	0 ha
Peuplements classés matériel forestier de reproduction	0 ha
Pratique de l'affouage	105 ha
Dispositifs de recherche	0 ha
Importance sociale ou économique de la chasse	133 ha

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

Le canton de Fontenotte et les parcelles isolées du lieu-dit "Au-dessus de Pierre Cuze" n'ont pas de desserte suffisante pour exploiter et débarder. Il est donc décidé de leur attribuer un classement hors-sylviculture (parcelles 1 à 3, 6, 7, 34, 35, 40 et 41) ou de garder leur classement en TSF (4, 5, 31 à 33, 36 à 38): soit un total de **72 ha ne comportant pas de desserte "grumier" utilisable**.

En ce qui concerne la sensibilité des sols au tassement, la plupart des sols sensibles (car limoneux sans éléments grossiers nombreux) sont situées sur le canton des Battis (parcelles 9, 10, 13 à 30) : une vigilance particulière sera de mise pour la période d'exploitation et de débardage des produits ainsi que pour les travaux mécanisés.

La quasi-totalité de la forêt est concernée par l'affouage et la chasse.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée
GR et PR très fréquentés passant près de la forêt ou en forêt, canton de Fontenotte	59 ha

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

Le passage de **nombreux promeneurs** combiné à l'appréhension du rendu visuel d'une coupe définitive ou rase induit le **maintien en TSF** (paysage moins impacté) de parcelles à proximité de la combe de Fontenotte, voire HSN si un enjeu écologique est reconnu.

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
--------------------	---------	---------

	260 m	450 m
--	-------	-------

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	Part surface décrite (%)
B5A			
25	Hêtraie-chênaie-charmaie calcicole xérocline	31,38 ha	22%
5	(Hêtraie)-chênaie-charmaie calcicole sur sol peu épais	11,22 ha	8%
15	(Hêtraie)-chênaie-charmaie mésoxérophile de haut de pente	8,49 ha	6%
B5B			
6	Hêtraie-chênaie-charmaie neutrophile sur sol moyennement épais	12,48 ha	9%
26	Hêtraie-chênaie-charmaie calcicole de pente	10,87 ha	7%
24	Hêtraie-chênaie-charmaie calcicole de bas de pente	2,45 ha	2%
B5C			
11	Chênaie pubescente xérophile sur matériaux très grossier, à Fragon	15,61 ha	11%
14	Chênaie pubescente xérophile à Garance sur pentes fortes	1,55 ha	1%
2	Chênaie pubescente de rebord de plateau	1,46 ha	1%
B5F			
23	Hêtraie-chênaie-charmaie de pente à Sesslerie bleue	0,86 ha	1%
B5G			
21	Tiliaie à Noisetier et Sesslerie bleue	0,47 ha	0%
B5J			
9	Hêtraie-chênaie-(charmaie) légèrement acidiphile	29,14 ha	20%
1454	Hêtraie-chênaie-charmaie sur limons à chailles moyennement épais	19,91 ha	14%
TOTAL		145,89 ha	

COMMENTAIRES :

Le **pré-catalogue des stations forestières de la Côte et Arrière-Côte** (Rameau, 1998) est adapté à la zone étudiée.

La carte géologique révèle la présence de **limons de plateaux argileux** sur calcaires argileux et marnes (canton **des Battis**, stations 9 et 1454) ainsi que des **calcaires Oolithiques**, calcaires fins ("hydrauliques") et calcaires compacts ("Comblanchien") : cela concerne les sols plus superficiels (canton de **Fontenotte**, stations 5, 6, 15, 25, 26 principalement).

On observe donc deux "ensembles" cohérents ayant des enjeux de production différents.

Essences présentes dans la forêt	Part de la surface boisée (%)
Libellé	
Chêne sessile	84%
Pin noir d'autriche	11%
Hêtre	4%

Chêne rouge	1%
Tilleul	0%
Cèdre de l'Atlas	0%
TOTAL	100%

COMMENTAIRES :

Le **chêne** et le **hêtre** sont naturellement présents sur l'ensemble de la forêt, en mélange avec le charme, le tilleul, le merisier, l'alisier blanc, torminal ainsi que le cormier.

Notons la présence ponctuelle du **chêne pubescent** sur des stations 2 et 14, dans des conditions d'exposition et de réserve en eau drastiques où il est le seul chêne à pouvoir constituer un couvert forestier. Le buis (*Buxus sempervirens*) l'accompagne également sur ces stations.

Le tilleul est présent en parcelle 34, sur éboulis, et le cèdre est en mélange en parcelle 39 avec le pin noir : ces deux essences sont présentes de manière marginale sur la forêt.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface (ha)	Part surface en gestion (%)
	TSF de Chêne : 110,5 ha		
M P1-CHX 11 et 12	TSF de Chêne à petits bois dominants	43,78 ha	30%
M P1-CHX 21, 22 et 23	TSF de Chêne à bois moyens dominants	31,56 ha	22%
M P1-CHX 32	TSF de Chêne à gros bois avec bois moyens	28,38 ha	19%
M P1-CHX 51 et 52	TSF de Chêne irrégulier à petits bois	6,33 ha	4%
	TSF de Hêtre : 2,58 ha		
M P1-HET 22	TSF de Hêtre à bois moyens dominants	0,93 ha	1%
M P1-HET 51	TSF de Hêtre irrégulier à petits bois	1,65 ha	1%
	Futaie de Chêne rouge : 1,81 ha		
F P1-CHR G	Futaie de Chêne rouge au stade Gaulis	1,40 ha	1%
F P1-CHR 11	Futaie de Chêne rouge à petits bois dominants	0,41 ha	0%
	Futaie de Chêne sessile : 11,22 ha		
F P1-CHX S	Futaie de Chêne au stade Semis	7,29 ha	5%
F P1-CHX G	Futaie de Chêne au stade Gaulis	3,93 ha	3%
	Futaie de Hêtre : 2,57 ha		
F P1-HET G	Futaie de Hêtre au stade Gaulis	2,57 ha	2%
	Futaie de Pin Noir : 16,32 ha		
F P1-P.N 11	Futaie de Pin Noir à petits bois dominants	8,59 ha	6%
F P1-P.N 22	Futaie de Pin Noir à bois moyens dominants	7,73 ha	5%
	Taillis de Chêne : 0,74 ha		
T P1-CHX 11	Taillis de Chêne à petits bois dominants	0,74 ha	1%
	Taillis de Tilleul : 0,6 ha		
T P1-TIL ND	Taillis de Tilleul	0,60 ha	0%
TOTAL		145,89 ha	

COMMENTAIRES :

Les chênes présents en mélange avec le hêtre et le charme sont issus de taillis-sous-futaie pour la plupart, avec un groupe de jeunesse (6,86 ha) issu de régénération naturelle.

De nombreux fruitiers sont également présents de manière ponctuelle sur l'ensemble de la forêt (Merisier, Alisier torminal, Alisier blanc, Cormier en parcelle 8) mais également des érables champêtres de diamètres 35-40 (parcelle 13 notamment).

Les **pins noirs d'Autriche** sont issus de plantations réalisées dans les années 1985, de même pour les futaies régulières de chêne rouge et de hêtre. Les cèdres présents en parcelle 39 ont également été plantés en mélange avec les pins noirs. La **tiliaie** présente en parcelle 34 constitue un **habitat d'intérêt prioritaire** (station 21).

En ce qui concerne la **structure** générale de la forêt, ici encore, les deux massifs sont bien distincts : les Battis sont régularisés BM-GB, et le canton de Fontenotte régularisé PB-BM. Il en va de même pour le capital : celui des Battis est plutôt riche ($G > 17 \text{ m}^2/\text{ha}$) tandis que celui de Fontenotte avoisine $7 \text{ m}^2/\text{ha}$ en moyenne.

NB : ces peuplements pauvres ont été décrits à l'avancement.

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	60,67 ha	61,11 ha
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets	0,00 ha	0,00 ha
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	0,00 ha	0,00 ha
Futaie jardinée dont conversion en futaie jardinée	0,00 ha	0,00 ha
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		0,00 ha
Taillis (T)	0,00 ha	0,00 ha
Taillis-sous-futaie (TSF)	34,85 ha	84,78 ha
Attente sans traitement défini	9,02 ha	0,00 ha
Hors sylviculture de production	41,35 ha	0,00 ha
TOTAL	145,89 ha	

COMMENTAIRES :

La commune souhaite poursuivre la conversion en futaie régulière déjà amorcée depuis l'aménagement de 1982 à 2001. La **conversion** des taillis-sous-futaie en futaie régulière sera ainsi poursuivie sur une surface de 60,67 ha.

Les peuplements maintenus en **taillis-sous-futaie** (ayant pour vocation de produire du bois de chauffage et occasionnellement du bois d'oeuvre de qualité médiocre) représentent 34,85 ha.

La surface **hors-sylviculture** comprend l'ensemble des parcelles citées en 2.4_Classement, pour une surface de 41,35 ha.

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product. (ha)	répartition (%)	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Chêne sessile	sur stations fertiles (26, 9, 1454) qualité moyenne	51,71 ha	54,1%	150 ans	60 cm
Chêne sessile	sur stations peu fertiles (25, 5, 6, 15) qualité faible	34,85 ha	36,5%	155 ans	55 cm
Chêne rouge	bonne venue	1,15 ha	1,2%	95 ans	65 cm
Pin noir d'autriche	qualité faible	4,67 ha	4,9%	70 ans	35 cm
Hêtre	avenir incertain	3,14 ha	3,3%	110 ans	55 cm
TOTAL		95,52 ha			

COMMENTAIRES :

Les critères d'exploitabilité (âge, diamètre) renseignés ici sont conformes au **Schéma Régional d'Aménagement de Bourgogne** (ONF, 2011) :

- **chêne stations fertiles** : parcelles 9c, 10, 13 à 30 : la qualité est moyenne, car les peuplements sont issus de TSF en conversion
- **chêne stations peu fertiles** : parcelles 4, 5, 8, 9, 31 à 33, 36 à 38 : la qualité est faible, idem sur sols superficiels
- **chêne rouge** : parcelle 12f : la qualité est moyenne
- **pin noir d'Autriche** : parcelles 11r, 12r : la qualité est moyenne
- **hêtre** : parcelle 11f : la qualité est moyenne

NB : les critères d'exploitabilités retenus pour le chêne rouge sont ceux donnés sur B5J, car ils n'existent pas sur B5A

Le groupe d'attente n'a pas d'essence objectif.

2.3 Effort de régénération

Effort de régénération de l'aménagement passé	Surface (ha)
Surface à régénérer prévue	6,86 ha
Surface effectivement régénérée	6,86 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	3,00 ha

COMMENTAIRES :

Les parcelles 21, 22, 25 ont été régénérées en 2015.

Les parcelles susceptibles de passer en régénération pour la période à venir étaient classées en **préparation** lors de la période précédente.

Effort de régénération du nouvel aménagement	
Traitements avec renouvellement suivi en surface	60,67 ha
Surface d'équilibre (Se)	9,04 ha
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)	47,71 ha
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régé. (Sv)	0,00 ha
F.régulière : surface du groupe de régénération (GR)	3,48 ha
F.parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler	0,00 ha
Surface à ouvrir (So)	3,48 ha
Surface à terminer (St)	0,00 ha
Surface à reconstituer ou prévue à boiser (sans coupe)	0,00 ha
Surface régénérée à acquérir (Sa) y compris reconstitution	0,00 ha
Traitements en Taillis ou TSF	34,85 ha
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	0,42 ha

COMMENTAIRES :

Se (calculée pour les peuplements en futaie régulière) : $[(51,67/150) + (1,81/95) + (8,59/70) + (2,57/110)] * 20 = 10,19$ ha

Sv : 0 ha : l'état sanitaire est bon et les peuplements ne sont pas vieillis outre mesure ; la contrainte de vieillissement est nulle

Sd : les parcelles 15, 20, 24, 40, 41 et 26, 27, 28, 29, 30, 17, 18, 11r, 12r constituent la surface disponible à l'ouverture en régénération (47,71 ha) : ces parcelles atteindront approximativement le diamètre **minimum** d'exploitabilité dans la période.

GR : Sd étant principalement constituée de peuplement qui n'atteindront que les critères minimaux d'exploitabilité, et Sv étant nulle (aucune contrainte), il a volontairement été choisi de restreindre la surface du groupe de régénération pour limiter les sacrifices d'exploitabilité, surtout compte tenu de la qualité des chênes des peuplements concernés. Ainsi, les parcelles 15 et 20 passeront en régénération (3,48 ha) ; l'âge ainsi que le diamètre d'exploitabilité sont atteints

Comme $GR < Se$, le GR du prochain aménagement sera sûrement plus important en surface.

TSF : les parcelles 8, 9s et 32 passeront si besoin dans la période, les autres ne passeront pas en coupe

2.4 Classement des unités de gestion en groupes d'aménagement

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Surface à ouvrir en régé.	Surf. à terminer en régé.	Rotation	Observations /dernier passage en coupe ou année de régénération
Code	Libellé								
REG	Régénération	15		1,66	1,66	1,66	1,66	sans objet	2012_EMC
		20		1,66	1,66	1,66	1,66		2012_EMC
Total				3,32	3,32	3,32	3,32		
PREPA	Préparation à la régénération des taillis-sous-futaie en conversion	24		3,64	3,64			15 ans	2012_ACT
		26		3,87	3,87				1988_SF
		30		3,96	3,96				1992_SF
Total				11,47	11,47				
AMETS	Amélioration des taillis-sous-futaie en conversion	9	c	1,93	1,93			12-15 ans	2008_ACT
		10		2,82	2,82				2008_ACT
		13		2,55	2,55				2008_ACT
		14		1,18	1,18				2008_ACT
		16		1,38	1,38				2021_ACT
		17		1,94	1,94				2021_ACT
		18		1,71	1,71				2021_ACT
		19		1,33	1,33				2021_ACT
		27		3,77	3,77				1989_SF
		28		3,49	3,49				1990_SF
		29		3,6	3,6				1991_SF
Total				25,70	25,70				
AMEJF	Amélioration de jeune futaie feuillue	11	f	3,14	3,14			6-8 ans	1985_Plantation HET+ERS
		12	f	1,15	1,15				1985_Plantation CHR, A1 partie Ouest en 2014
		23		3,93	3,93				1990_RA
Total				8,22	8,22				
AMER	Amélioration de futaie résineuse	11	r	1,29	1,29			10-15 ans	1985_Plantation PN
		12	r	3,38	3,38				1985_Plantation PN
Total				4,67	4,67				
JEU	Jeunesse	21		1,82	1,82			sans objet	2016_RA
		22		1,83	1,83				2016_RA
		25		3,64	3,64				2016_RA
Total				7,29	7,29				
TSF	Taillis-sous-futaie	4		4,88	4,88			60 ans	2009_SF
		5		3,51	3,51				1960_SF
		8		3,01	3,01				1984_SF
		9	s	1,2	1,2				1964_SF
		31		3,14	3,14				2013_SF
		32		4,23	4,23				1973_SF
		33		3,4	3,4				1981_SF
		36		3,66	3,66				1986_SF
		37		3,81	3,81				1987_SF
		38		4,01	4,01				1994_SF
Total				34,85	34,85				
HSN	Hors-sylviculture en évolution naturelle	1		3,87				sans objet	1995_SF
		6		3,47					1961_SF
		7		5,53					1962_SF
		34		4,09					1983_SF
		35		3,99					1984_SF
		40		7,11					inconnu
		41		5,72					inconnu
Total				33,78					

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Surface à ouvrir en régé.	Surf. à terminer en régé.	Rotation	Observations /dernier passage en coupe ou année de régénération
Code	Libellé								
ATT	Attente	39	c	3,09	3,09			sans objet	1985 _plantation PN CEA
		39	s	5,93	5,93				inconnu
Total				9,02	9,02				
HSYEC	Hors-sylviculture à vocation écologique	2		3,83				sans objet	2011 _SF
		3		3,74					2005 _SF
Total				7,57					
Totaux				145,89	104,54	3,32	3,32		

COMMENTAIRES :

Les parcelles 15 et 20 sont placées en **REG** de par leur diamètre d'exploitabilité optimal qui sera atteint pendant la période. Elles feront l'objet de coupes progressives afin de laisser la régénération naturelle de chêne s'installer. La concurrence de la ronce est moyenne, celle des ligneux plus forte sur ces stations (cf travaux).

Les parcelles 24, 26 et 30, classées en **PREPA**, sont proches du diamètre d'exploitabilité (cf inventaires en plein) et feront l'objet de coupes de type ACT légères, afin de les préparer à la régénération pendant la période suivante.

Les parcelles dont la conversion de taillis-sous-futaie en futaie régulière est déjà amorcée et doit être poursuivie sont classées en **AMETS**.

Les parcelles 11f, 12f et 23 seront classées en **AMEJF** en HET, CHR et CHS respectivement, afin de poursuivre leur amélioration en futaie régulière. Les parcelles 11r et 12r, plantées en PN, seront classées en **AMER**.

Les parcelles placées en **TSF** présentent un potentiel de production de bois d'oeuvre faible, mais peuvent fournir du bois de chauffage si nécessaire. Les parcelles 37 et 38 présentent un capital plus important en hêtre, ce qui conduira à garder un couvert plus important et de préserver l'aspect visuel pour les nombreux promeneurs.

Les parcelles 1, 2, 3, 6, 7, situées dans la combe de Vassenveau, présentent un enjeu paysager, écologique (pelouse sèche à entretenir en parcelles 2 et 3) et un très faible enjeu de production. Les parcelles 34 et 35, sans enjeu de production (avec un enjeu écologique de la tiliaie au Nord de la parcelle 34), forment un écran pour la source de Fontenotte, située en parcelle 35. En conséquence, ces parcelles seront placées en **HSN/HSYEC**.

2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code type de coupe	Observations
	P ^{lle}	UG	Partie d'UG						
2023	15			REG	1,66 ha	1,66 ha	C CHX G 2	APR	sanitaire stricte CHX G' = 19,7 m ² /ha
2023	20			REG	1,66 ha	1,66 ha	C CHX G 3	APR	sanitaire stricte CHX G' = 23,9 m ² /ha
2023	23			AMEL	3,93 ha	3,93 ha	F CHX P 2	A1	H0 = 15,1 m
2024	39			ATT	9,02 ha	0,40 ha	F PN P 2	EM	Elargir l'accès DFCI
2025	11	f		AMEL	3,14 ha	3,14 ha	F HET P 2	A1	travailler au profit des autres nobles H0 = 16 m
2025	12	f		AMEL	1,15 ha	1,15 ha	F CHR P 2	A1	H0 = 14,7 m
2026	9	c		AMEL	1,93 ha	1,93 ha	C CHX M 2	ACT	travailler au profit des feuillus précieux (cormiers, alisiers)
2026	10			AMEL	2,82 ha	2,82 ha	C CHX G 3	ACT	prélever les HET concurrents
2026	24			PREPA	3,64 ha	3,64 ha	C CHX G 2	ACT	prélever les CHX 30-35 dominés et les HET mûrs
2027	32			TSF	4,23 ha	4,23 ha	S CHX M 2	SF	
2027	11	r		AMEL	1,29 ha	1,29 ha	F PN P 3	E1	favoriser les feuillus présents
2027	12	r		AMEL	3,38 ha	3,38 ha	F PN P 2	E1	favoriser les feuillus présents
2027	40			HSN	7,11 ha	7,11 ha	F PN M 3	AX	extraire les PN pour laisser le recru feuillu s'installer
2027	41			HSN	5,72 ha	5,72 ha	F PN M 3	AX	extraire les PN pour laisser le recru feuillu s'installer
2028	27			AMEL	3,77 ha	3,77 ha	C CHX G 3	ACT	GCHX = 22,8 m ² : ACT + cloisonnements au débardeur puis faits par cessionnaires avec houppiers l'année n+1
2028	28			AMEL	3,49 ha	3,49 ha	C CHX M 2	AS	sanitaire stricte CHX + cloisonnements au débardeur puis faits par cessionnaires avec houppiers l'année n+1
2028	29			AMEL	3,60 ha	3,60 ha	C CHX M 2	AS	sanitaire stricte CHX + cloisonnements au débardeur puis faits par cessionnaires avec houppiers l'année n+1
2030	23			AMEL	3,93 ha	3,93 ha	F CHX P 2	A2	conserver la diversité : merisiers, hêtres
2031	11	f		AMEL	3,14 ha	3,14 ha	F HET P 2	A2	travailler au profit des autres nobles
2031	12	f		AMEL	1,15 ha	1,15 ha	F CHR P 2	A2	travailler au profit des autres nobles

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code type de coupe	Observations
	P ^{lle}	UG	Partie d'UG						
2032	13			AMEL	2,55 ha	2,55 ha	C CHX G 2	ACI	sanitaire stricte CHX+ léger prélèvement BI + cloisonnements à n-1 ; age maturité taillis théorique de la partie s : 2038 travailler au profit des érables et des alisiers
2032	14			AMEL	1,18 ha	1,18 ha	C CHX M 2	ACI	sanitaire stricte CHX+ léger prélèvement BI + cloisonnements à n-1 ; age maturité taillis théorique de la partie s : 2039
2032	24			PREPA	3,64 ha	3,64 ha	C CHX G 2	APR	sanitaire stricte CHX G' = 20,2 m2/ha
2033	16			AMEL	1,38 ha	1,38 ha	C CHX M 2	ACT	G' = 20,7 m2/ha
2033	17			AMEL	1,94 ha	1,94 ha	C CHX G 3	ACT	G' = 22 m2/ha
2033	18			AMEL	1,71 ha	1,71 ha	C CHX G 2	ACT	G' = 21 m2/ha
2033	19			AMEL	1,33 ha	1,33 ha	C CHX G 2	ACT	G' = 21 m2/ha
2034	20			REG	1,66 ha	1,66 ha	C CHX G 3	RCV	Conserver une bande de taillis le long de la RD Sud
2035	5			TSF	3,51 ha	2,00 ha	S CHX M 2	SF	Passage sur la partie Sud uniquement (env. 2 ha)
2036	20			REG	1,66 ha	1,66 ha	C CHX G 2	RS1	
2036	8			TSF	3,01 ha	3,01 ha	S CHX M 2	SF	travailler au profit des cormiers, alisiers et érables à feuille d'obier
2036	26			PREPA	3,87 ha	3,87 ha	C CHX G 2	APR	sanitaire stricte CHX + cloisonnements au débardeur puis faits par cessionnaires avec houppiers l'année n+1 + favoriser les feuillus précieux
2036	30			PREPA	3,96 ha	3,96 ha	C CHX G 2	APR	sanitaire stricte CHX + cloisonnements au débardeur puis faits par cessionnaires avec houppiers l'année n+1
2037	15			REG	1,66 ha	1,66 ha	C CHX G 2	RCV	peu de taillis à prélever
2038	9	s		TSF	1,20 ha	1,20 ha	S CHX M 1	SF	
2039	20			REG	1,66 ha	1,66 ha	C CHX G 2	RS2	groupée avec RS1 en p ^{lle} 15
2039	11	f		AMEL	3,14 ha	3,14 ha	F HET P 2	A3	travailler au profit des autres nobles
2039	12	f		AMEL	1,15 ha	1,15 ha	F CHR P 2	A3	travailler au profit des autres nobles
2039	15			REG	1,66 ha	1,66 ha	C CHX G 2	RS1	groupée avec la RS2 en p ^{lle} 20
2040	23			AMEL	3,93 ha	3,93 ha	F CHX P 2	A3	conserver la diversité : merisiers, hêtres

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code type de coupe	Observations
	P ^{lle}	UG	Partie d'UG						
2041	9	c		AMEL	1,93 ha	1,93 ha	C CHX M 2	ACT	travailler au profit des feuillus précieux (cormiers, alisiers)
2041	10			AMEL	2,82 ha	2,82 ha	C CHX G 2	ACT	prélever les HET concurrents
2041	15			REG	1,66 ha	1,66 ha	C CHX G 2	RS2	groupée avec la RD en p ^{lle} 20
2041	20			REG	1,66 ha	1,66 ha	C CHX G 2	RD	groupée avec la RS2 en p ^{lle} 15

Prescriptions spéciales à mettre en œuvre

motif	localisation	prescriptions
Régénération	parcelle 20	Préserver la lisière en bordure de RD

Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter

G total à récolter durant aménagement	537 m ²
volume bois fort total à récolter durant aménagement	4 480 m ³

COMMENTAIRES :

Le programme des coupes établi ici donne priorité aux jeunes peuplements, ensuite à l'amélioration des peuplements en conversion, puis aux coupes de taillis-sous-futaie.

Celui-ci est également construit de sorte à fournir du bois de chauffage aux affouagistes chaque année, en étalant les coupes de régénération et d'amélioration, puis en intercalant les coupes de taillis-sous-futaie dans les périodes "creuses".

Les parcelles **40 et 41** nécessitent une extraction des pins arrivés à maturité, pour laisser un recru naturel feuillu s'installer ensuite.

Les coupes d'amélioration de futaie et de TSF en conversion seront marquées selon les règles de sylvicultures figurant dans les référentiels en vigueur (Guide des sylvicultures de la Chênaie Continentale notamment).

2.5 Programme d'actions : travaux

Travaux sylvicoles						
Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E *
1CHX01	Régénération naturelle des chênes sessile et pédonculé (concurrence vive de la végétation ligneuse)	21, 22, 25	6,86		26 988 €	I
1CHX01	Régénération naturelle des chênes sessile et pédonculé (concurrence vive de la végétation ligneuse)	20	1,66	peignage de la ronce - si nécessaire	1 053 €	I
1CHX01	Régénération naturelle des chênes sessile et pédonculé (concurrence vive de la végétation ligneuse)	15	1,66	peignage de la ronce - si nécessaire	3 080 €	I
Total					31 121 €	
soit annuellement					1 556 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES :

Les itinéraires cités ci-dessus contiennent les différents travaux de nettoyage, dépressage, dégagement, broyage des cloisonnements.

Un peignage de la ronce pourra être effectué sur les parcelles 15 et 20 après le relevé de couvert en cas de concurrence de la ronce.

Un dégagement manuel des feuillus sera effectué en parcelles 40 et 41 après extraction des résineux.

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q ^{té}	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E *
Elargissement de la sommière (3m de part et d'autre)	plle 39	250 m	passage d'une pelle pour râcler jusqu'à la dalle calcaire	750 €	I
Total				750 €	
soit annuellement				38 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES :

La parcelle 39 présente un risque d'incendies (résineux secs, exposition Sud, plein vent) : en cas de feu, les pompiers doivent pouvoir circuler sur la piste.

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E *
a- Actions à mettre en œuvre sans financements externes					
Mise en place d'une table/bancs	plles 20 et 39	2	point de vue remarquable	5 000 €	I
Renouvellement des plaques de parcelle	toute la forêt	160		1 600 €	E
Dégagement manuel	plles 40 et 41	10 ha	dégagement manuel des feuillus env. 10 an après extraction des résineux	1 240 €	I
b- Actions contractuelles, conditionnées par financements externes (contrats Natura 2000, mesures de compensation environnementale, autres financements)					
b1- Actions contractuelles existantes, à poursuivre					
néant					
b2- Actions contractuelles potentielles					
Entretien de pelouses sèches	plles 2 et 3	0,2 ha	Débroussailler le pourtour (tous les 5 ans) - selon disponibilité de financements externes	non-chiffré	E
Total				7 840 €	
soit annuellement				392 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES :

Les actions contractuelles citées ci-dessus répondent à une exigence de gestion écologique supérieure à celle mise en œuvre au titre de la gestion forestière durable : elles ne pourront être menées qu'en cas d'obtention de financements externes.

2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	0,00 ha
	RBD : surface boisée avec maintien de Très Gros Bois	0,00 ha
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	0,00 ha
	RBI : surface boisée (prise en compte dans la limite de 500 ha)	0,00 ha
	Autre surface boisée hors sylviculture sur le long terme	41,35 ha

COMMENTAIRES :

Les parcelles classées hors-sylviculture dans cet aménagement sont appelées à garder ce classement à long terme.

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	oui

COMMENTAIRES :

Pelouse à entretenir en parcelles 2 et 3.

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

COMMENTAIRES :

ÉTUDE RÉALISÉE PAR :

Direction de l'étude et rédaction : Etienne MASSON

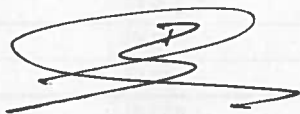
Étude de terrain et inventaires : Florence CARPENTIER, Armand PETEY, Eric PASQUIER, Yves GADREY
et l'UT 2 Côtes et Hautes-Côtes

Cartographie : Stéphanie ALPHONSE

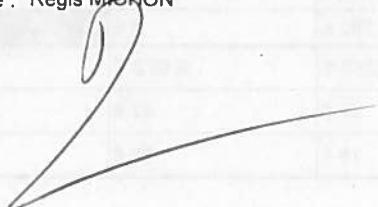
Rédigé le 14/06/2022
par Le chef de projet aménagement
Signé : Etienne MASSON



Vérifié le 20/07/22
par Le responsable aménagement de l'agence
Signé : Bruno CHOPARD



Proposé le 18/08/2022
par Le directeur d'agence
Signé : Régis MICHON



Liste des annexes

1. Carte de situation
 2. Références cadastrales et correspondance avec le parcellaire forestier
 3. Carte du parcellaire cadastral
 4. Carte du parcellaire forestier
 5. Cartes des stations
 6. Tableaux récapitulatifs des stations et des groupes stationnels par parcelle
 7. Cartes de la composition des peuplements
 8. Cartes de l'origine et de la structure des peuplements
 9. Cartes du capital des peuplements
 10. Résultats des inventaires en plein
 11. Carte de l'enjeu de production
 12. Carte de l'enjeu environnemental
 13. Carte de l'enjeu social
 14. Carte de la sensibilité des sols au tassement et état du réseau de vidange
 15. Carte des zonages environnementaux
 16. Carte des habitats forestiers
 17. Bilan des volumes récoltés sur la forêt
 18. Bilan financier hors impôts de la forêt
 19. Carte des groupes d'aménagement et de la desserte
 20. Tableau récapitulatif des unités de gestion avec années de passages en coupe
 21. Carte des essences-objectifs
 22. Carte des captages (confidentiel)
- Lexique forestier

Liste des annexes

1. Carte de situation
 2. Références cadastrales et correspondance avec le parcellaire forestier
 3. Carte du parcellaire cadastral
 4. Carte du parcellaire forestier
 5. Cartes des stations
 6. Tableaux récapitulatifs des stations et des groupes stationnels par parcelle
 7. Cartes de la composition des peuplements
 8. Cartes de l'origine et de la structure des peuplements
 9. Cartes du capital des peuplements
 10. Résultats des inventaires en plein
 11. Carte de l'enjeu de production
 12. Carte de l'enjeu environnemental
 13. Carte de l'enjeu social
 14. Carte de la sensibilité des sols au tassement et état du réseau de vidange
 15. Carte des zonages environnementaux
 16. Carte des habitats forestiers
 17. Bilan des volumes récoltés sur la forêt
 18. Bilan financier hors impôts de la forêt
 19. Carte des groupes d'aménagement et de la desserte
 20. Tableau récapitulatif des unités de gestion avec années de passages en coupe
 21. Carte des essences-objectifs
 22. Carte des captages (ONF et commune uniquement)
 23. Itinéraire technique de travaux sylvicoles (ONF uniquement)
 24. Tableau des volumes prévisibles (ONF uniquement)
- Lexique forestier

Liste des annexes

1. Carte de situation
 2. Références cadastrales et correspondance avec le parcellaire forestier
 3. Carte du parcellaire cadastral
 4. Carte du parcellaire forestier
 5. Cartes des stations
 6. Tableaux récapitulatifs des stations et des groupes stationnels par parcelle
 7. Cartes de la composition des peuplements
 8. Cartes de l'origine et de la structure des peuplements
 9. Cartes du capital des peuplements
 10. Résultats des inventaires en plein
 11. Carte de l'enjeu de production
 12. Carte de l'enjeu environnemental
 13. Carte de l'enjeu social
 14. Carte de la sensibilité des sols au tassement et état du réseau de vidange
 15. Carte des zonages environnementaux
 16. Carte des habitats forestiers
 17. Bilan des volumes récoltés sur la forêt
 18. Bilan financier hors impôts de la forêt
 19. Carte des groupes d'aménagement et de la desserte
 20. Tableau récapitulatif des unités de gestion avec années de passages en coupe
 21. Carte des essences-objectifs
- Lexique forestier

Forêt communale de Plombières-les-Dijon

Situation

1:75 000



Forêt communale de
Plombières-les-Dijon

Forêt Communale de Plombières-lès-Dijon

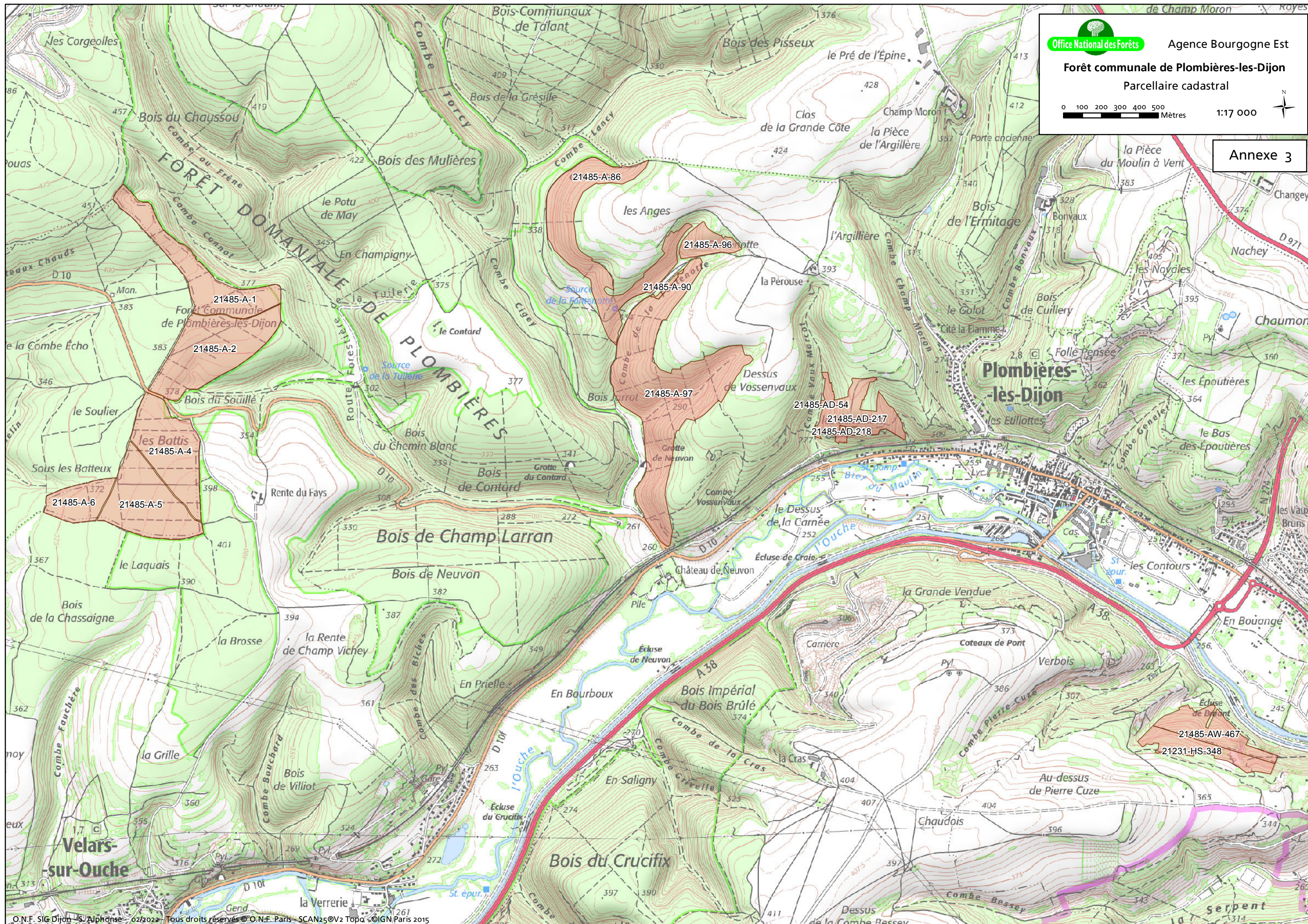
Parcelles forestières		Références cadastrales				
Numéro	Surface	Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
1	3 ha 87 a	PLOMBIERE	A	97	LE GD JAILLY ET VAUX FREMI	3 ha 87 a 32 ca
2	3 ha 83 a	PLOMBIERE	A	97	LE GD JAILLY ET VAUX FREMI	3 ha 82 a 87 ca
3	3 ha 74 a	PLOMBIERE	A	97	LE GD JAILLY ET VAUX FREMI	3 ha 73 a 67 ca
4	4 ha 88 a	PLOMBIERE	A	97	LE GD JAILLY ET VAUX FREMI	4 ha 87 a 69 ca
5	3 ha 51 a	PLOMBIERE	A	97	LE GD JAILLY ET VAUX FREMI	3 ha 51 a 40 ca
6	3 ha 47 a	PLOMBIERE	A	97	LE GD JAILLY ET VAUX FREMI	3 ha 47 a 41 ca
7	5 ha 53 a	PLOMBIERE	A	97	LE GD JAILLY ET VAUX FREMI	5 ha 53 a 27 ca
8	3 ha 01 a	PLOMBIERE	A	1	LES BATTIS	3 ha 00 a 51 ca
9	3 ha 13 a	PLOMBIERE	A	1	LES BATTIS	3 ha 13 a 38 ca
10	2 ha 82 a	PLOMBIERE	A	1	LES BATTIS	2 ha 81 a 85 ca
11	4 ha 43 a	PLOMBIERE	A	1	LES BATTIS	2 ha 20 a 63 ca
		PLOMBIERE	A	2	LES BATTIS	2 ha 22 a 38 ca
12	4 ha 53 a	PLOMBIERE	A	2	LES BATTIS	4 ha 53 a 04 ca
		PLOMBIERE	A	1	LES BATTIS	2 ha 25 a 62 ca
13	2 ha 55 a	PLOMBIERE	A	2	LES BATTIS	29 a 60 ca
		PLOMBIERE	A	2	LES BATTIS	1 ha 18 a 12 ca
14	1 ha 18 a	PLOMBIERE	A	2	LES BATTIS	25 a 47 ca
		PLOMBIERE	A	2	LES BATTIS	1 ha 40 a 26 ca
15	1 ha 66 a	PLOMBIERE	A	2	LES BATTIS	1 ha 37 a 68 ca
16	1 ha 38 a	PLOMBIERE	A	2	LES BATTIS	1 ha 94 a 14 ca
17	1 ha 94 a	PLOMBIERE	A	2	LES BATTIS	1 ha 70 a 42 ca
18	1 ha 71 a	PLOMBIERE	A	2	LES BATTIS	1 ha 32 a 63 ca
19	1 ha 33 a	PLOMBIERE	A	2	LES BATTIS	1 ha 66 a 23 ca
20	1 ha 66 a	PLOMBIERE	A	2	LES BATTIS	1 ha 82 a 24 ca
21	1 ha 82 a	PLOMBIERE	A	4	LES BATTIS	1 ha 83 a 41 ca
22	1 ha 83 a	PLOMBIERE	A	4	LES BATTIS	3 ha 77 a 74 ca
23	3 ha 93 a	PLOMBIERE	A	4	LES BATTIS	15 a 16 ca
		PLOMBIERE	A	5	LES BATTIS	2 ha 61 a 30 ca
24	3 ha 64 a	PLOMBIERE	A	4	LES BATTIS	1 ha 02 a 57 ca
		PLOMBIERE	A	5	LES BATTIS	1 ha 85 a 08 ca
25	3 ha 64 a	PLOMBIERE	A	4	LES BATTIS	1 ha 79 a 00 ca
		PLOMBIERE	A	5	LES BATTIS	1 ha 30 a 01 ca
26	3 ha 87 a	PLOMBIERE	A	4	LES BATTIS	2 ha 56 a 75 ca
		PLOMBIERE	A	5	LES BATTIS	53 a 05 ca
27	3 ha 77 a	PLOMBIERE	A	4	LES BATTIS	3 ha 23 a 56 ca
		PLOMBIERE	A	5	LES BATTIS	3 ha 49 a 10 ca
28	3 ha 49 a	PLOMBIERE	A	5	LES BATTIS	1 ha 62 a 48 ca
29	3 ha 60 a	PLOMBIERE	A	5	LES BATTIS	1 ha 97 a 53 ca
		PLOMBIERE	A	6	LES BATTIS	3 ha 96 a 33 ca
30	3 ha 96 a	PLOMBIERE	A	6	LES BATTIS	3 ha 14 a 25 ca
31	3 ha 14 a	PLOMBIERE	A	97	LE GD JAILLY ET VAUX FREMI	20 a 94 ca
32	4 ha 23 a	PLOMBIERE	A	90	COMBE LA FONTENOTTE	4 ha 02 a 28 ca
		PLOMBIERE	A	97	LE GD JAILLY ET VAUX FREMI	4 ha 40 a 04 ca
33	3 ha 40 a	PLOMBIERE	A	96	GROUIN AU LOUP	4 ha 08 a 94 ca
34	4 ha 09 a	PLOMBIERE	A	86	LES PLANCHES ET FONTENOTTE	3 ha 99 a 04 ca
35	3 ha 99 a	PLOMBIERE	A	86	LES PLANCHES ET FONTENOTTE	3 ha 66 a 17 ca
36	3 ha 66 a	PLOMBIERE	A	86	LES PLANCHES ET FONTENOTTE	3 ha 80 a 81 ca
37	3 ha 81 a	PLOMBIERE	A	86	LES PLANCHES ET FONTENOTTE	4 ha 01 a 22 ca
38	4 ha 01 a	PLOMBIERE	A	86	LES PLANCHES ET FONTENOTTE	8 a 09 ca
39	9 ha 02 a	PLOMBIERE	AD	54	COMBE VAUX MARCOT	8 ha 84 a 13 ca
		PLOMBIERE	AD	217	LA PEROUSE	9 a 22 ca
		PLOMBIERE	AD	218	LA PEROUSE	
40	7 ha 11 a	PLOMBIERE	AW	467	COTEAU DE BRUANT	7 ha 10 a 80 ca
41	5 ha 72 a	DIJON	HS	348	LE BAS DES CHARMES	5 ha 72 a 00 ca
Total	145 ha 89 a					145 ha 88 a 83 ca

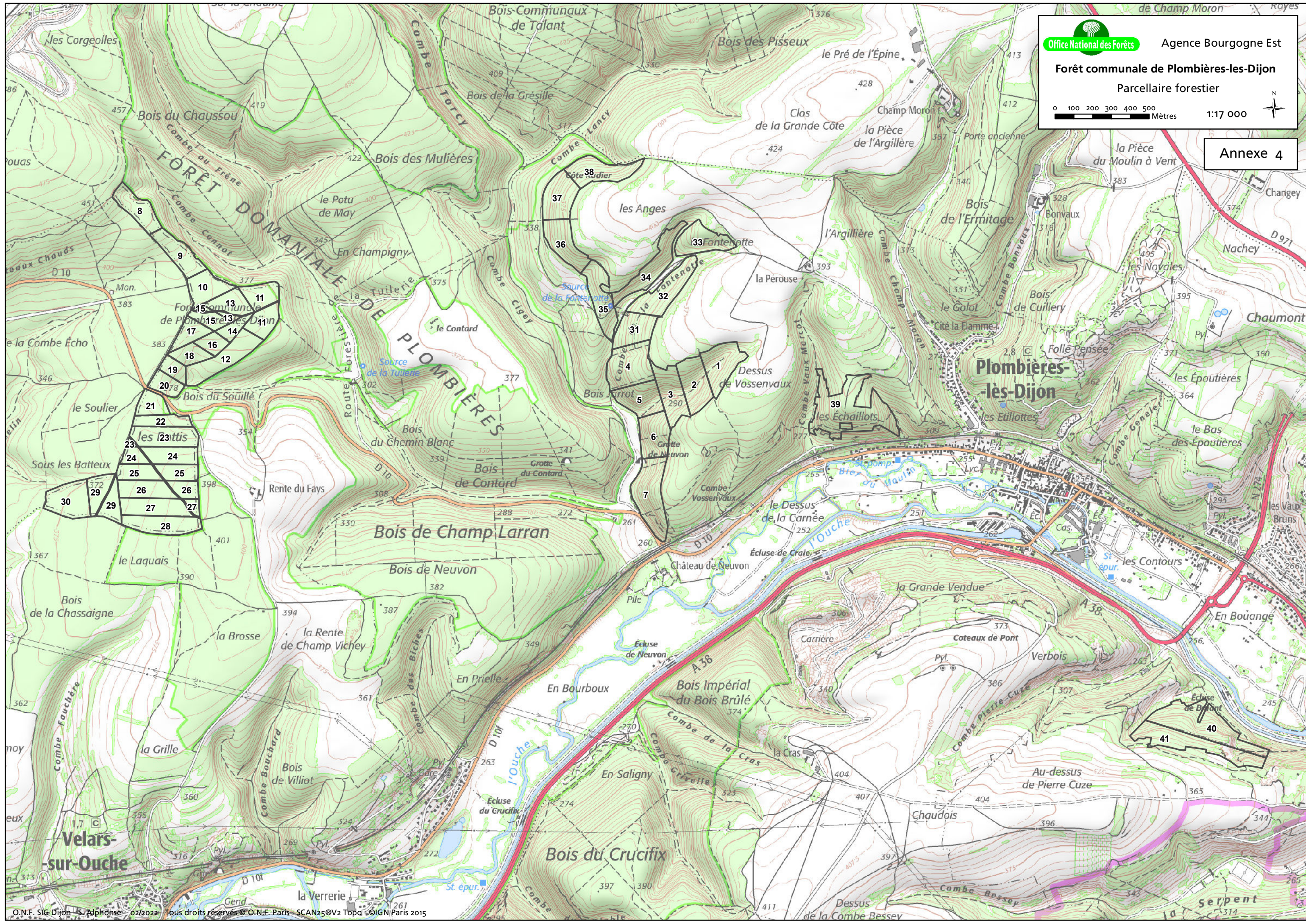
0 100 200 300 400 500 Mètres

1:17 000



Annexe 3





Agence Bourgogne Est

Forêt communale de Plombières-les-Dijon

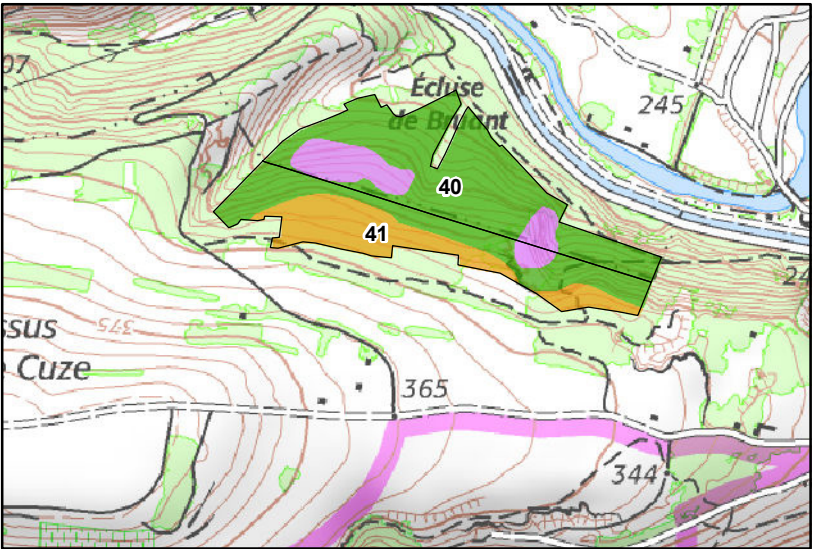
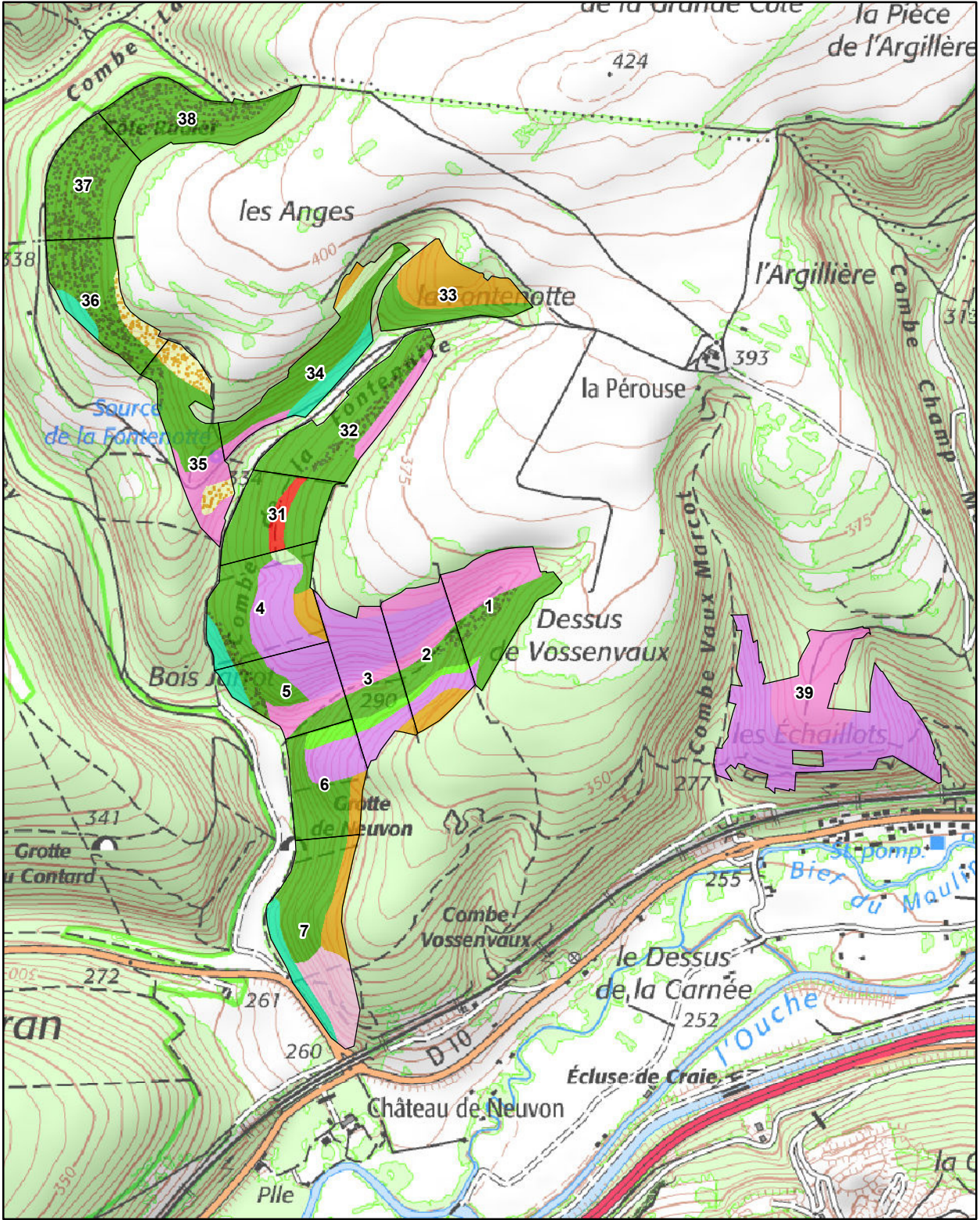
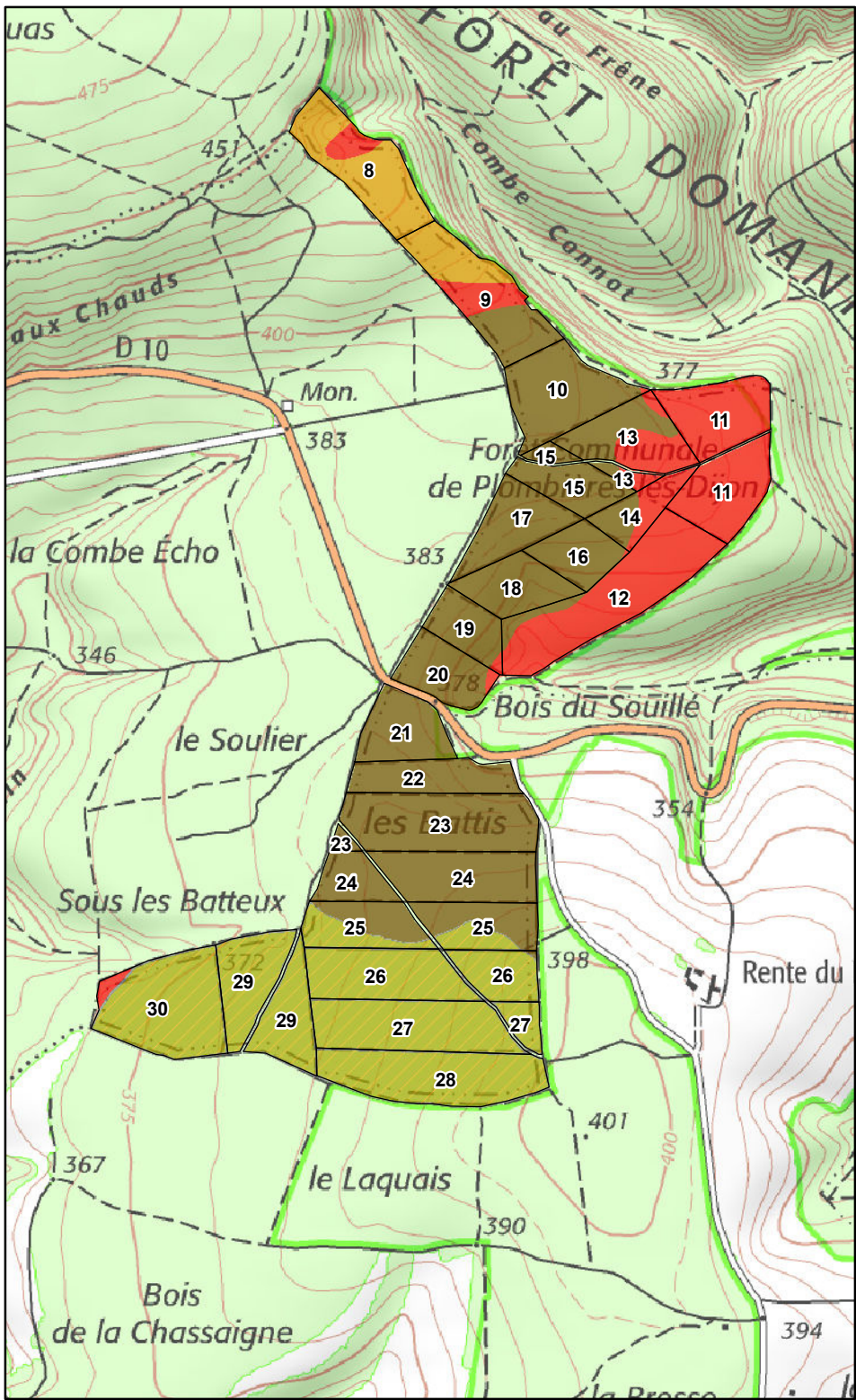
Parcellaire forestier

0 100 200 300 400 500 Mètres

1:17 000



Annexe 4



Stations :

Groupe stationnel B5A

- 25 : Hêtraie - chênaie - charmaie calcicole xérocline
- 15 : (Hêtraie) - chênaie - charmaie mésoxérophile de haut de pente
- 5 : (Hêtraie) - chênaie - charmaie calcicole sur sol peu épais

Groupe stationnel B5B

- 24 : Hêtraie - chênaie - charmaie calcicole de bas de pente
- 26 : Hêtraie - chênaie - charmaie calcicole de pente
- 6 : Hêtraie - chênaie - charmaie neutrophile sur sol moyennement épais

Groupe stationnel B5C

- 14 : Chênaie pubescente xérophile à Garance sur pentes fortes
- 11 : Chênaie pubescente xérophile sur matériaux très grossiers, à fragon
- 2 : Chênaie pubescente de rebord de plateau

Groupe stationnel B5F

- 23 : Hêtraie - chênaie - charmaie de pente à Sesslerie bleue

Groupe stationnel B5G

- 21 : Tillaie à Noisetier et Sesslerie bleue

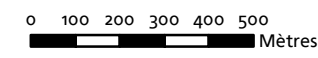
Groupe stationnel B5J

- 9 : Hêtraie - chênaie - (charmaie) légèrement acidiphile
- 1454 : Hêtraie-chênaie-charmaie sur limons à chailles moyennement épais

GROUPE STATIONNEL :		B5A			B5B			B5C			B5F	B5G	B5J	
STATION :		15	25	5	24	26	6	11	14	2	23	21	1454	9
PARCELLE :	1	1,75	1,57			0,48		0,05			0,02			
	2	0,83	0,59	0,5		0,23		1,47			0,21			
	3	0,36	0,72	0,09				2,29			0,28			
	4		1,83	0,47	0,33	0,22		1,9				0,13		
	5	0,6	1,12		0,28	0,33		1,18						
	6		1,79	0,37				0,96			0,35			
	7		2,42	0,83	0,73				1,55					
	8			2,61			0,4							
	9			1,23			0,72							1,18
	10						0,02							2,8
	11						4,43							
	12						4,23							0,3
	13						1,19							1,36
	14						0,66							0,52
	15													1,66
	16						0,01							1,37
	17													1,94
	18													1,71
	19						0,07							1,26
	20						0,07							1,59
	21													1,82
	22													1,83
	23													3,93
	24													3,64
	25												1,43	2,21
	26												3,85	0,02
	27												3,77	
	28												3,49	
	29												3,6	
	30						0,19						3,77	
	31		2,65				0,49							
	32	0,64	2,51			1,08								
	33		1,23	2,17										
	34	0,29	2,53	0,16	0,77							0,34		
	35	1,15	1,65			0,25				0,94				
	36		0,39		0,34	2,41				0,52				
	37		0,74			3,07								
	38		1,21			2,8								
	39	2,87						6,15						
	40		5,72					1,39						
	41		2,71	2,79				0,22						
Total général (en ha) :		8,49	31,38	11,22	2,45	10,87	12,48	15,61	1,55	1,46	0,86	0,47	19,91	29,14

Forêt communale de Plombières-les-Dijon

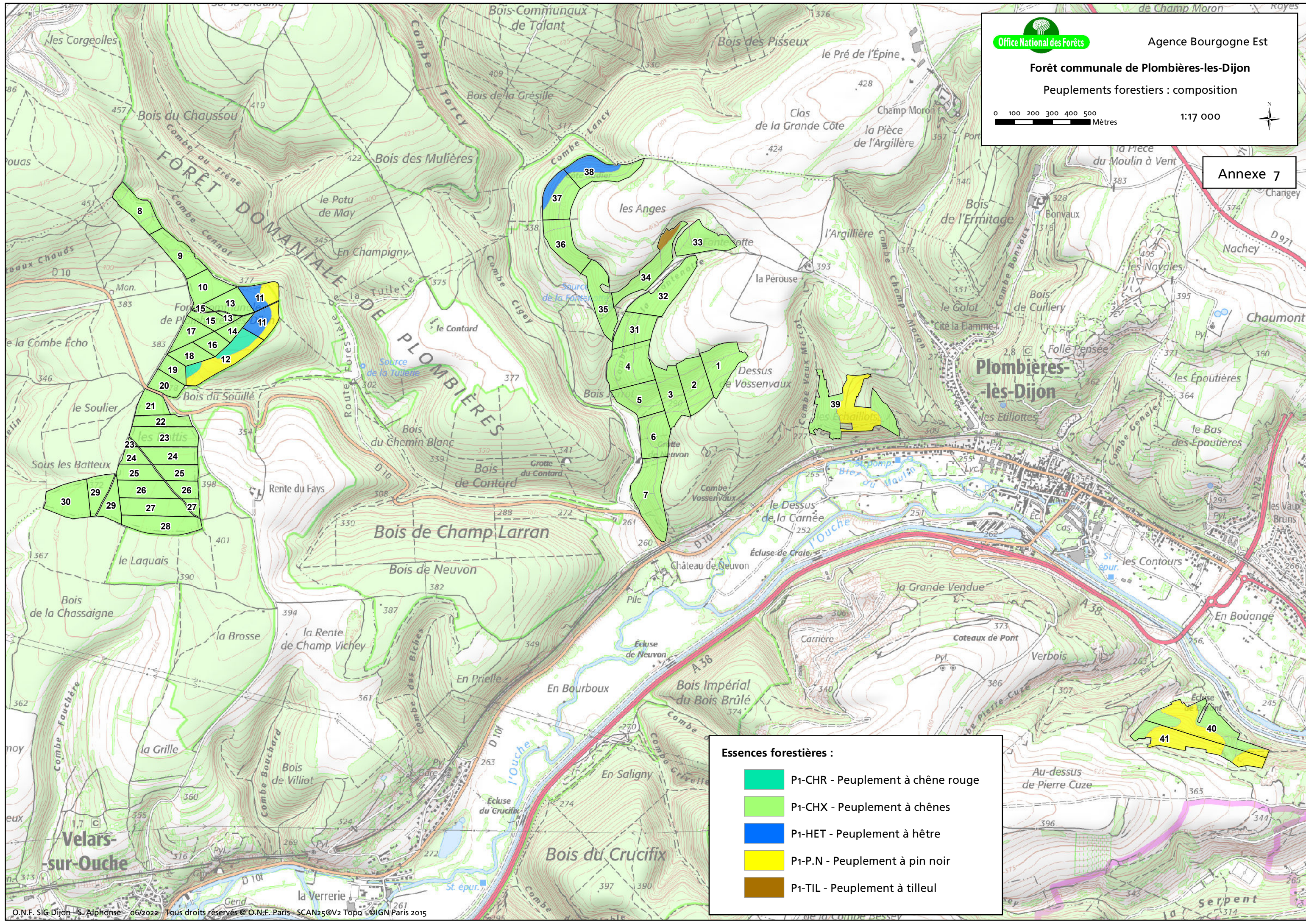
Peuplements forestiers : composition



1:17 000



Annexe 7



Essences forestières :

- P1-CHR - Peuplement à chêne rouge
- P1-CHX - Peuplement à chênes
- P1-HET - Peuplement à hêtre
- P1-P.N - Peuplement à pin noir
- P1-TIL - Peuplement à tilleul

Forêt communale de Plombières-les-Dijon

Peuplements forestiers : origine et structure

0 100 200 300 400 500 Mètres

1:17 000

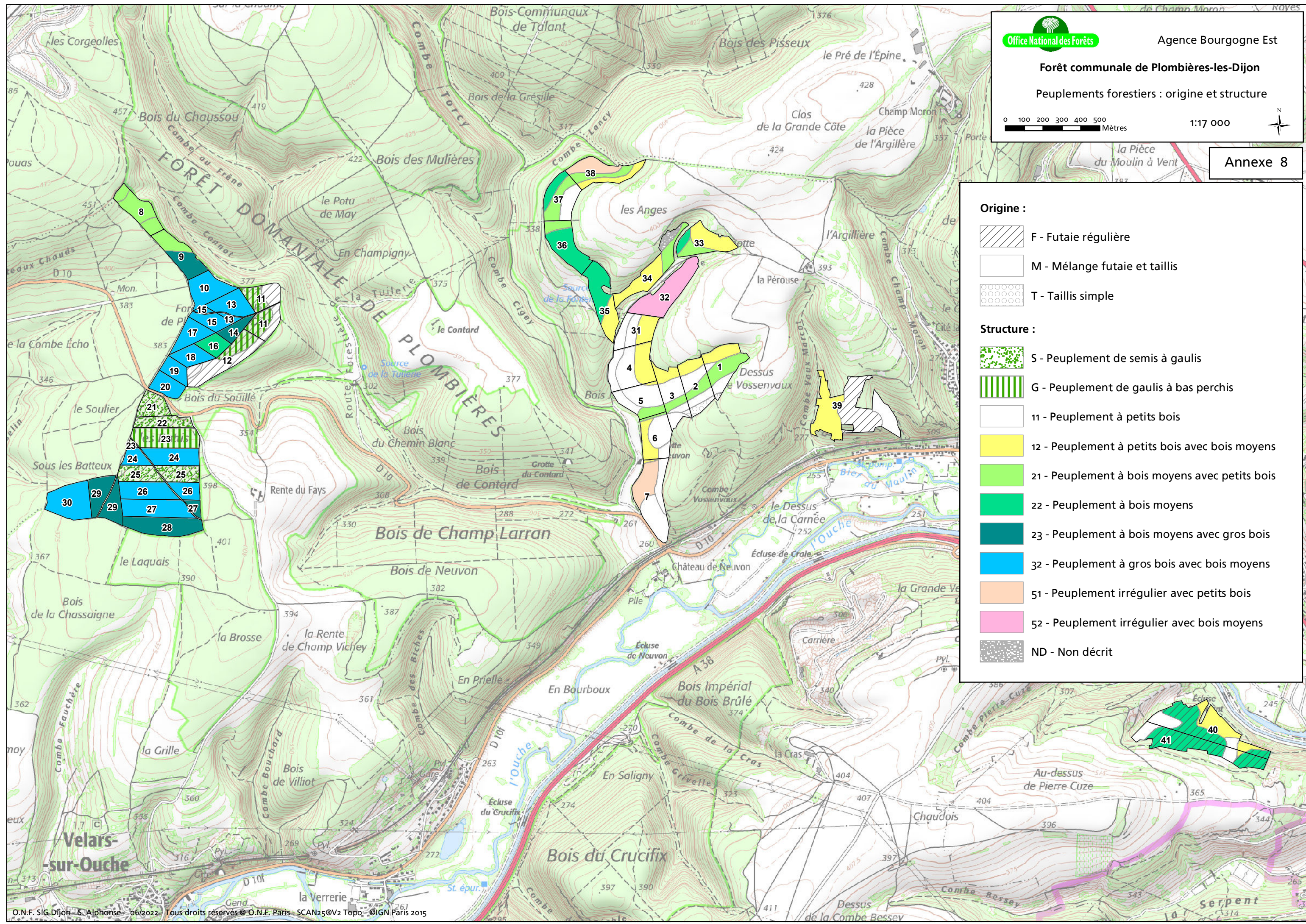


Origine :

- F - Futaie régulière
- M - Mélange futaie et taillis
- T - Taillis simple

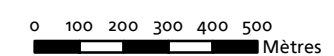
Structure :

- S - Peuplement de semis à gaulis
- G - Peuplement de gaulis à bas perchis
- 11 - Peuplement à petits bois
- 12 - Peuplement à petits bois avec bois moyens
- 21 - Peuplement à bois moyens avec petits bois
- 22 - Peuplement à bois moyens
- 23 - Peuplement à bois moyens avec gros bois
- 32 - Peuplement à gros bois avec bois moyens
- 51 - Peuplement irrégulier avec petits bois
- 52 - Peuplement irrégulier avec bois moyens
- ND - Non décrit



Forêt communale de Plombières-les-Dijon

Peuplements forestiers : capital



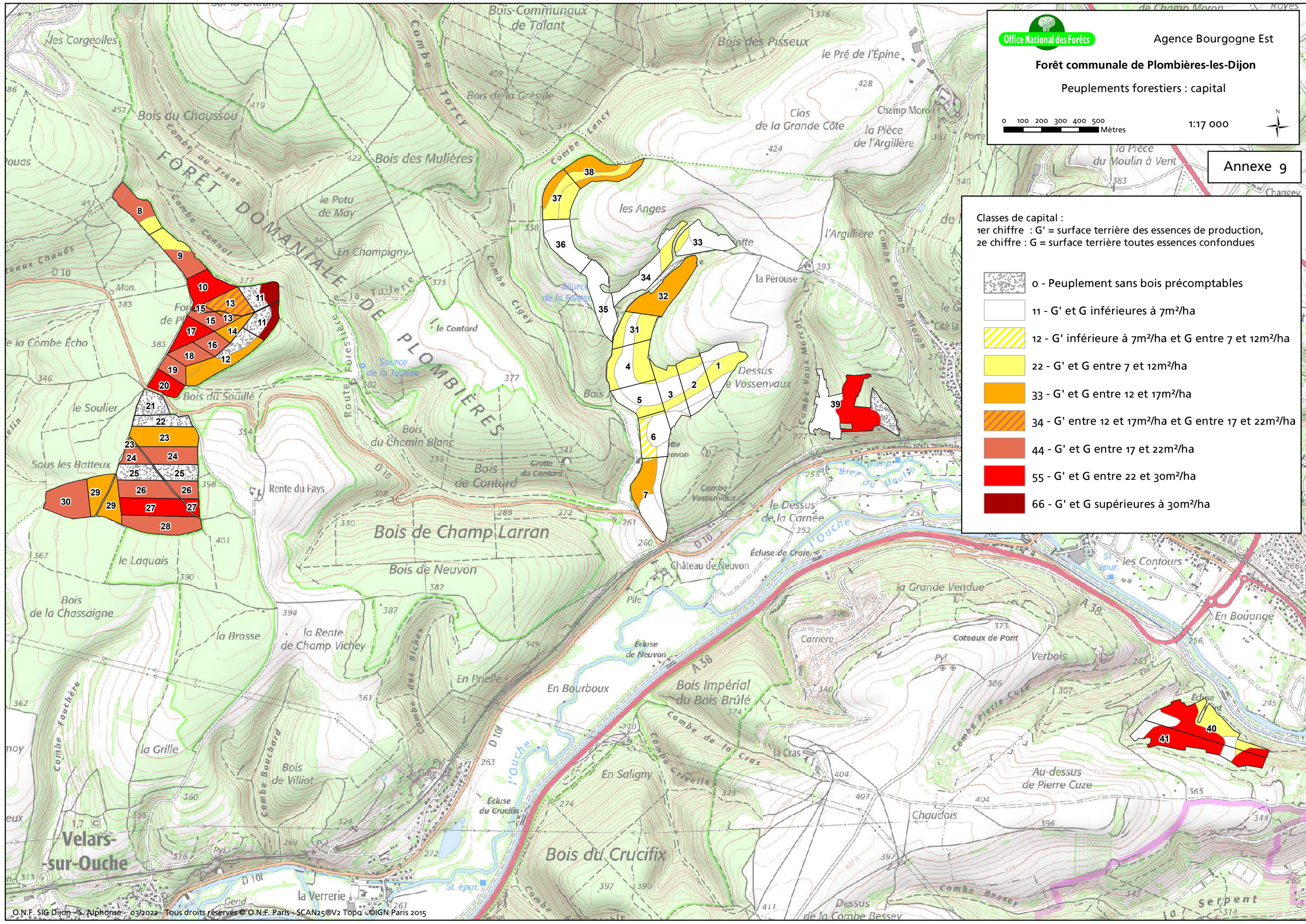
1:17 000



Annexe 9

Classes de capital :
1er chiffre : G' = surface terrière des essences de production,
2e chiffre : G = surface terrière toutes essences confondues

- o - Peuplement sans bois précomptables
- 11 - G' et G inférieures à 7m²/ha
- 12 - G' inférieure à 7m²/ha et G entre 7 et 12m²/ha
- 22 - G' et G entre 7 et 12m²/ha
- 33 - G' et G entre 12 et 17m²/ha
- 34 - G' entre 12 et 17m²/ha et G entre 17 et 22m²/ha
- 44 - G' et G entre 17 et 22m²/ha
- 55 - G' et G entre 22 et 30m²/ha
- 66 - G' et G supérieures à 30m²/ha



N : nombre à l'ha G : surface terrière à l'ha
V : Volume bois fort à l'ha

Forêt communale PLO

parcelle
n°sous plle 15

Surface
Local. 1,80 (ha)

Date inventaire janv-22

Diamètre de
précomplage NOBLES 20 (cm)
AUTRES 20 (cm)

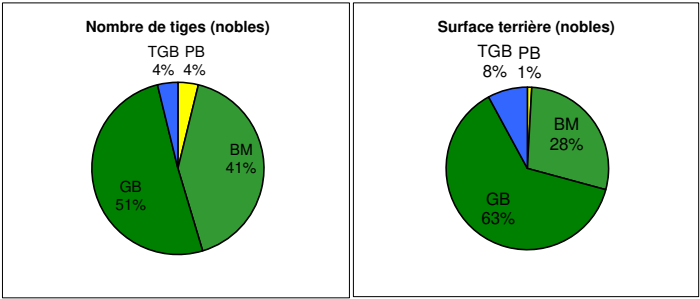
Arbres Bio arbres/ha

Hauteur dominante (m)
Hauteur grume (m)

Typologie des peuplements BCA

Origine		
Composition :	P1-CHX	
Structure :	32	
Capital :	44	
Perches		/ha
Potentiel de régénération		% de s

		CHX	HET	F.P		A.F	TOTAL
Diam.	g un.	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre
10	-						
15	-						
20	0,03	2				1	3
25	0,05	3		2		1	6
30	0,07	3		1		3	7
35	0,10	12		1			13
40	0,13	25		1			26
45	0,16	33					33
50	0,20	38	2				40
55	0,24	23					23
60	0,28	20					20
65	0,33	8	2				10
70	0,38	5					5
75	0,44	2					2
80	0,50						
85	0,57						
90	0,64						
95	0,71						
100	0,79						
105	0,87						
110	0,95						
115	1,04						
120	1,13						
125	1,23						
130	1,33						
TOTAL		174	4	5		5	188



	CHX	HET	F.P	Sous tot nobles	TOTAL
GGB/GBM	2,46			2,50	2,45
Dg	50	58	32	50	49
Dg40+	52	58	40	52	52
Dg 2/3+	53	57	31	53	

Autres feuillus	CHA	F.T
20		
25		
30		
35		
40		
45		
50		
55		
60		
65		
70		
75		
80		
85		
90		

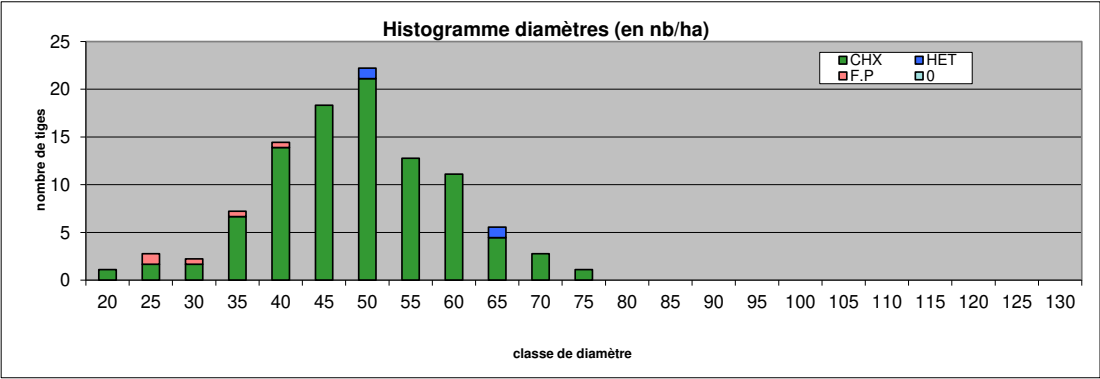
CHA : charme / F.T : feuillus tendres (bouleau, tremble, tilleul)				
Taillis	G (m³/ha)	2	Hauteur	20
			V (m³/ha)	40
	estimé		V (m³/ha)	

Tarif SR → 12

12

12

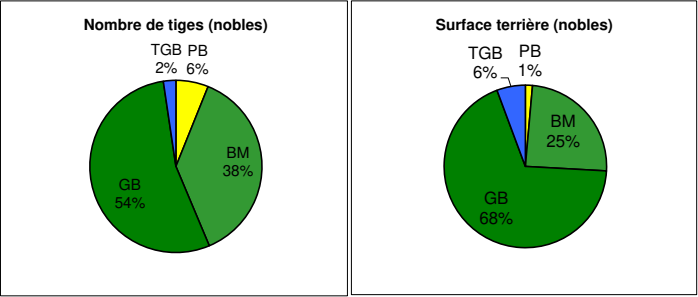
	CHX				HET				F.P				SOUS Total des nobles				TOTAL			
	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N
PB	3	0,1	1	0,34					1	0,1	0	0,43	4	0,2	1	0,37	5	0,2	2	0,36
BM	41	5,4	66	1,62					2	0,2	2	1,10	42	5,6	68	1,60	44	5,7	69	1,57
GB	49	11,8	160	3,24	2	0,6	8	3,64					52	12,4	168	3,25	52	12,4	168	3,25
TGB	4	1,6	23	5,84									4	1,6	23	5,84	4	1,6	23	5,84
Total	97	18,9	249	2,58	2	0,6	8	3,64	3	0,2	2	1	102	19,7	260	2,56	104	19,9	261	2,50
Volume total bois fort			449	Volume total bois fort			15	Volume total bois fort			4	Volume total bois fort			468	Volume total bois fort			471	
Volume total 'grume'			292	Volume total 'grume'			9	Volume total 'grume'			3	Volume total 'grume'			303	Volume total 'grume'			305	



Autres nobles	Merisier	Robinier	Fruitier	Aulne	E. Champ.	Frêne
	MER	ALT	COR	AUL	ERC	FRE
10						
15						
20						
25						
30						
35						
40						
45						
50						
55						
60						
65						
70						
75						
80						
85						
90						

Forêt communale PLO	parcelle n°sous plle	20	Surface Local.	1,68 (ha)	Date inventaire	janv-22	Typologie des peuplements BCA		
							Origine		
							Composition :	P1-CHX	
							Structure :	32	
							Capital :	55	
							Perches		/ha
							Potentiel de régénération		% de s

		CHX	HET	F.P		A.F	TOTAL
Diam.	g un.	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre
10	-						
15	-						
20	0,03	4					4
25	0,05	2	2	5			9
30	0,07	9				5	14
35	0,10	16	2	2		5	25
40	0,13	22	3			1	26
45	0,16	23	3				26
50	0,20	41	3				44
55	0,24	32	12				44
60	0,28	10	1				11
65	0,33	12	4				16
70	0,38	1	1				2
75	0,44	1					1
80	0,50	1					1
85	0,57	1					1
90	0,64						
95	0,71						
100	0,79						
105	0,87						
110	0,95						
115	1,04						
120	1,13						
125	1,23						
130	1,33						
TOTAL		175	31	7		11	224

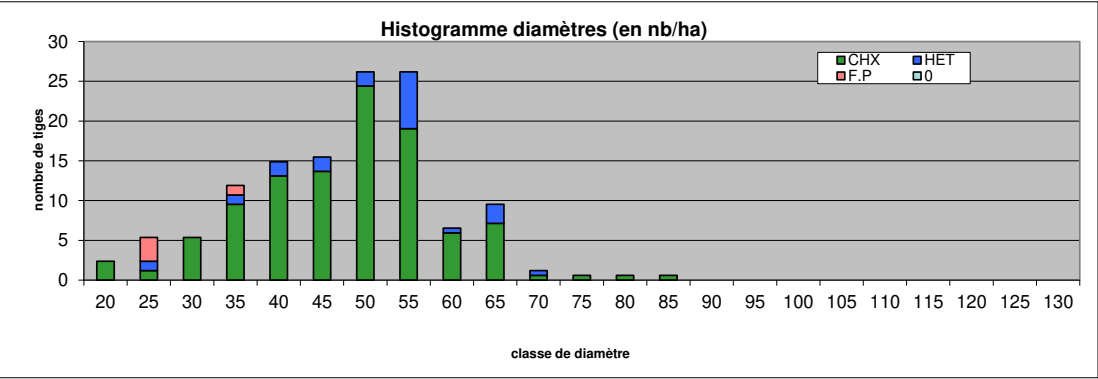


	CHX	HET	F.P	Sous tot nobles	TOTAL
GGB/GBM	2,83	5,19		3,03	2,76
Dg	49	52	28	49	48
Dg40+	52	54		53	52
Dg 2/3+	53	57	27	53	

Autres feuillus ▶	CHA	F.T	
20			
25			
30			
35			
40			
45			
50			
55			
60			
65			
70			
75			
80			
85			
90			
CHA : charme / F.T : feuillus tendres (bouleau, tremble, tilleul)			
Taillis	G (m³/ha)	Hauteur	
			V (m³/ha)
	estimé	V (m³/ha)	

Tarif	SR	→	12	12	12
-------	----	---	----	----	----

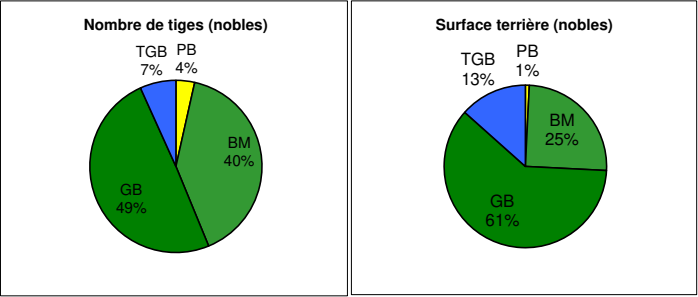
	CHX				HET				F.P				SOUS Total des nobles				TOTAL			
	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N
PB	4	0,1	1	0,29	1	0,1	1	0,43	3	0,1	1	0,43	8	0,3	3	0,36	8	0,3	3	0,36
BM	42	5,1	61	1,47	5	0,6	8	1,58	1	0,1	1	1,07	48	5,9	70	1,47	54	6,4	76	1,40
GB	57	13,4	181	3,20	12	3,0	41	3,45					68	16,4	222	3,25	68	16,4	222	3,25
TGB	2	1,1	17	7,04	1	0,2	3	5,57					3	1,4	20	6,74	3	1,4	20	6,74
Total	104	19,8	260	2,49	18	3,9	52	2,84	4	0,3	3	1	127	23,9	315	2,48	133	24,5	321	2,41
Volume total bois fort			437		Volume total bois fort			88	Volume total bois fort			4	Volume total bois fort			529	Volume total bois fort			539
Volume total 'grume'			282		Volume total 'grume'			54	Volume total 'grume'			3	Volume total 'grume'			340	Volume total 'grume'			347



Autres nobles	Merisier	Robinier	Fruitier	Aulne	E. Champ.	Frêne
	MER	ALT	COR	AUL	ERC	FRÉ
10						
15						
20						
25						
30						
35						
40						
45						
50						
55						
60						
65						
70						
75						
80						
85						
90						

Forêt communale PLO				parcelle n°sous plle	24	Surface Local.	3,70	(ha)	Date inventaire	janv-22	Typologie des peuplements BCA		
				Diamètre de précomplage	NOBLES	20	(cm)	Arbres Bio		arbres/ha	Hauteur dominante		
					AUTRES	20	(cm)				Hauteur grume		
											Perches		/ha
											Potentiel de régénération		% de s

		CHX	HET	F.P		A.F	TOTAL
Diam.	g un.	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre
10	-						
15	-						
20	0,03	3					3
25	0,05	2	3	5		27	37
30	0,07	11	3	8		10	32
35	0,10	22	3	2		2	29
40	0,13	39	1	1			41
45	0,16	53	6				59
50	0,20	55	3				58
55	0,24	45	4				49
60	0,28	50	8				58
65	0,33	18					18
70	0,38	18					18
75	0,44	6	1				7
80	0,50						
85	0,57						
90	0,64						
95	0,71						
100	0,79						
105	0,87						
110	0,95						
115	1,04						
120	1,13						
125	1,23						
130	1,33						
TOTAL		322	32	16		39	409

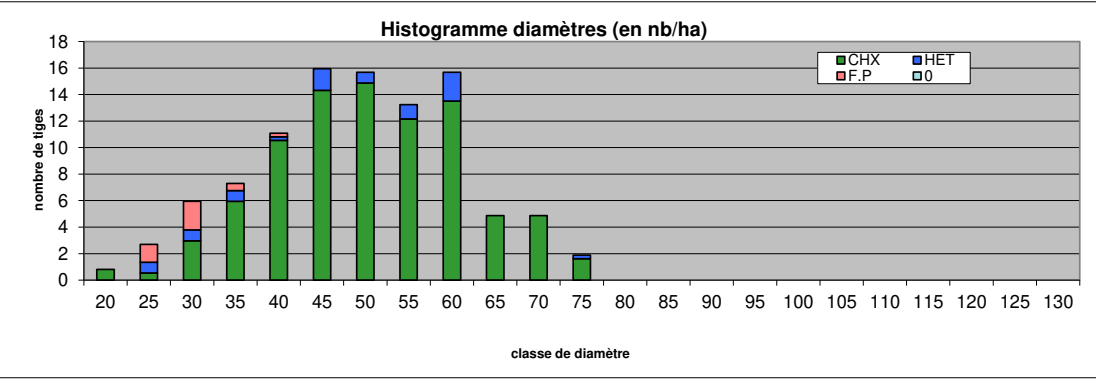


	CHX	HET	F.P	Sous tot nobles	TOTAL
GGB/GBM	3,15	2,68		2,97	2,83
Dg	52	49	30	51	49
Dg40+	54	54	40	54	54
Dg 2/3+					

Autres feuillus ▶	CHA	F.T	
20			
25			
30			
35			
40			
45			
50			
55			
60			
65			
70			
75			
80			
85			
90			
CHA : charme / F.T : feuillus tendres (bouleau, tremble, tilleul)			
Taillis	G (m³/ha)	Hauteur	
			V (m³/ha)
	estimé	V (m³/ha)	

Tarif	SR	→	12	12	12
-------	----	---	----	----	----

	CHX				HET				F.P				SOUS Total des nobles				TOTAL			
	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N
PB	1	0,1	0	0,30	1	0,0	0	0,43	1	0,1	1	0,43	4	0,2	1	0,38	11	0,5	4	0,41
BM	34	4,4	53	1,57	4	0,4	5	1,45	3	0,2	3	0,85	40	5,1	61	1,50	44	5,3	63	1,45
GB	45	11,2	153	3,38	4	1,0	14	3,47					49	12,3	167	3,38	49	12,3	167	3,38
TGB	6	2,6	38	5,80	0	0,1	2	6,50					7	2,7	39	5,83	7	2,7	39	5,83
Total	87	18,3	244	2,81	9	1,6	21	2,46	4	0,3	3	1	100	20,2	269	2,69	111	20,8	274	2,48
	Volume total bois fort		904		Volume total bois fort		79		Volume total bois fort		12		Volume total bois fort		994		Volume total bois fort		1015	
	Volume total 'grume'		583		Volume total 'grume'		49		Volume total 'grume'		8		Volume total 'grume'		640		Volume total 'grume'		657	



Autres nobles	Merisier	Robinier	Fruitier	Aulne	E. Champ.	Frêne
	MER	ALT	COR	AUL	ERC	FRÉ
10						
15						
20						
25						
30						
35						
40						
45						
50						
55						
60						
65						
70						
75						
80						
85						
90						

Forêt communale PLO

parcelle
n°sous plle 26

Surface
Local. 4,07 (ha)

Date inventaire janv-22

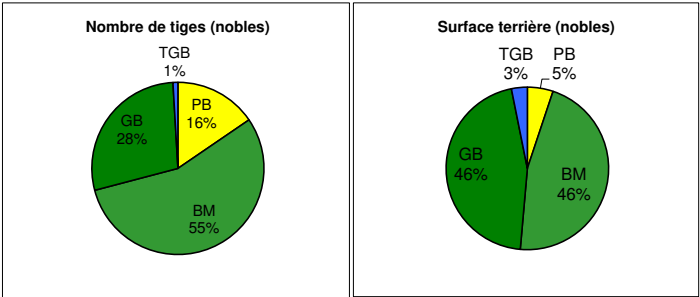
Diamètre de
précomplage NOBLES 20 (cm)
AUTRES 20 (cm)

Arbres Bio arbres/ha

Hauteur dominante (m)
Hauteur grume (m)

Typologie des peuplements BCA		
Origine		
Composition :	P1-CHX	
Structure :	32	
Capital :	44	
Perches		/ha
Potentiel de régénération		% de s

		CHX	HET	F.P		A.F	TOTAL
Diam.	g un.	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre
10	-						
15	-						
20	0,03	11					11
25	0,05	31		42		6	79
30	0,07	30	1	25		1	57
35	0,10	68	2	6		3	79
40	0,13	78	2	1			81
45	0,16	84	4				88
50	0,20	83	1				84
55	0,24	35	2				37
60	0,28	20	2				22
65	0,33	10					10
70	0,38	2					2
75	0,44	1				1	2
80	0,50						
85	0,57	1					1
90	0,64	1					1
95	0,71						
100	0,79						
105	0,87						
110	0,95						
115	1,04						
120	1,13						
125	1,23						
130	1,33						
TOTAL		455	14	74		11	554



	CHX	HET	F.P	Sous tot nobles	TOTAL
GGB/GBM	1,13	1,08		1,05	1,05
Dg	44	47	28	42	42
Dg40+	49	50	40	49	49
Dg 2/3+					

Autres feuillus	CHA	F.T
20		
25		
30		
35		
40		
45		
50		
55		
60		
65		
70		
75		
80		
85		
90		

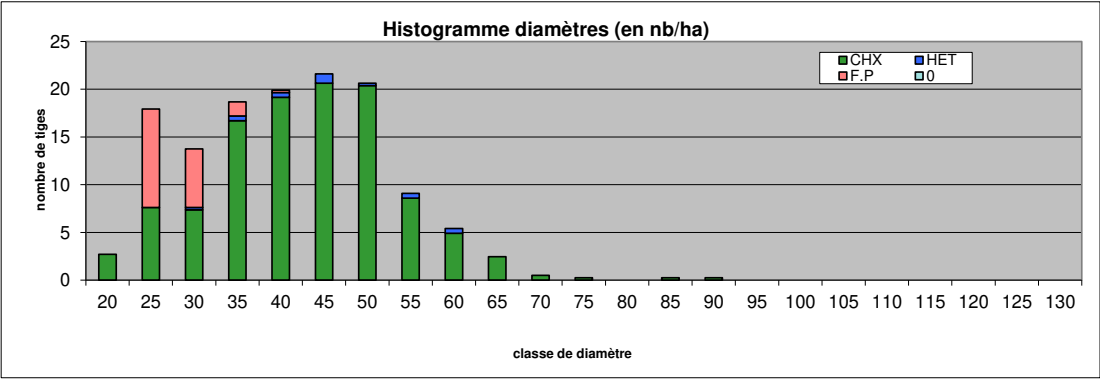
CHA : charme / F.T : feuillus tendres (bouleau, tremble, tilleul)				
Taillis	G (m³/ha)		Hauteur	
			V (m³/ha)	
	estimé		V (m³/ha)	

Tarif SR → 12

12

12

	CHX				HET				F.P				SOUS Total des nobles				TOTAL			
	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N
PB	10	0,5	4	0,37					10	0,5	4	0,43	21	1,0	8	0,40	22	1,0	9	0,40
BM	64	7,8	93	1,46	2	0,3	3	1,54	8	0,6	6	0,81	74	8,7	103	1,39	75	8,8	104	1,39
GB	36	8,3	111	3,05	1	0,3	4	3,37					38	8,6	115	3,06	38	8,6	115	3,06
TGB	1	0,6	9	7,19									1	0,6	9	7,19	1	0,7	10	7,07
Total	112	17,1	217	1,94	3	0,6	8	2,19	18	1,1	11	1	133	18,8	235	1,76	136	19,1	238	1,75
Volume total bois fort			883		Volume total bois fort			31	Volume total bois fort			44	Volume total bois fort			957	Volume total bois fort			970
Volume total 'grume'			589		Volume total 'grume'			19	Volume total 'grume'			32	Volume total 'grume'			640	Volume total 'grume'			649



Autres nobles	Merisier	Robinier	Fruitier	Aulne	E. Champ.	Frêne
	MER	ALT	COR	AUL	ERC	FRÉ
10						
15						
20						
25						
30						
35						
40						
45						
50						
55						
60						
65						
70						
75						
80						
85						
90						

Forêt communale PLO

parcelle
n°sous plle 27

Surface
Local. 3,53 (ha)

Date inventaire janv-22

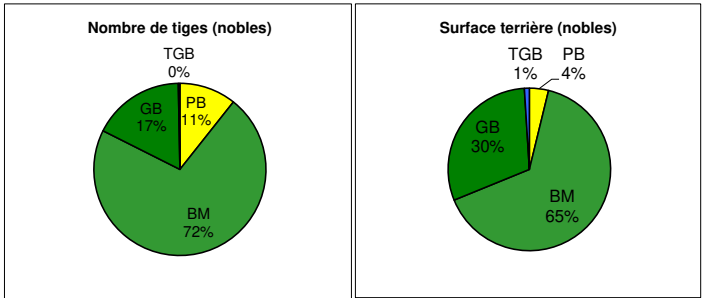
Diamètre de
précomplage NOBLES 20 (cm)
AUTRES 20 (cm)

Arbres Bio arbres/ha

Hauteur dominante (m)
Hauteur grume (m)

Typologie des peuplements BCA		
Origine		
Composition :	P1-CHX	
Structure :	23	
Capital :	55	
Perches		/ha
Potentiel de régénération		% de s

		CHX	HET	F.P		A.F	TOTAL
Diam.	g un.	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre
10	-						
15	-						
20	0,03	16					16
25	0,05	33		22		7	62
30	0,07	70	1	20		1	92
35	0,10	119	2	7			128
40	0,13	151	1				152
45	0,16	106					106
50	0,20	66					66
55	0,24	36					36
60	0,28	9					9
65	0,33	4					4
70	0,38	1					1
75	0,44	1					1
80	0,50						
85	0,57						
90	0,64						
95	0,71						
100	0,79						
105	0,87						
110	0,95						
115	1,04						
120	1,13						
125	1,23						
130	1,33						
TOTAL		612	4	49		8	673



	CHX	HET	F.P	Sous tot nobles	TOTAL
GGB/GBM	0,50			0,48	0,48
Dg	41	35	29	40	40
Dg40+	46	40		46	46
Dg 2/3+					

Autres feuillus	CHA	F.T
20		
25		
30		
35		
40		
45		
50		
55		
60		
65		
70		
75		
80		
85		
90		

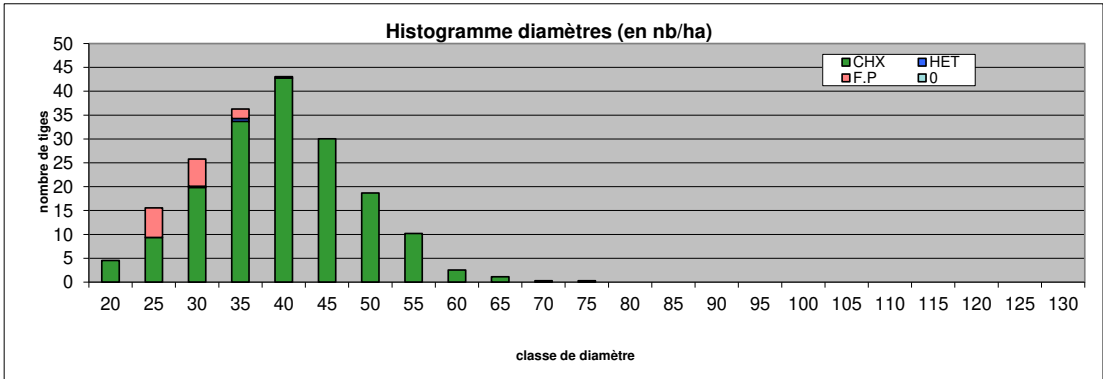
CHA : charme / F.T : feuillus tendres (bouleau, tremble, tilleul)				
Taillis	G (m³/ha)		Hauteur	
			V (m³/ha)	
	estimé		V (m³/ha)	

Tarif SR → 12

12

12

	CHX				HET				F.P				SOUS Total des nobles				TOTAL			
	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N
PB	14	0,6	5	0,36					6	0,3	3	0,43	20	0,9	8	0,38	22	1,0	8	0,38
BM	126	14,8	175	1,38	1	0,1	1	1,09	8	0,6	6	0,81	135	15,5	182	1,35	135	15,5	182	1,34
GB	33	7,2	96	2,95									33	7,2	96	2,95	33	7,2	96	2,95
TGB	1	0,2	3	6,04					1	0,2	3	6,04	1	0,2	3	6,04	1	0,2	3	6,04
Total	173	22,8	279	1,61	1	0,1	1	1,09	14	0,9	9	1	188	23,8	289	1,54	191	23,9	290	1,52
Volume total bois fort			985		Volume total bois fort			4	Volume total bois fort			31	Volume total bois fort			1021	Volume total bois fort			1025
Volume total 'grume'			674		Volume total 'grume'			3	Volume total 'grume'			22	Volume total 'grume'			700	Volume total 'grume'			703



Autres nobles	Merisier	Robinier	Fruitier	Aulne	E. Champ.	Frêne
	MER	ALT	COR	AUL	ERC	FRÉ
10						
15						
20						
25						
30						
35						
40						
45						
50						
55						
60						
65						
70						
75						
80						
85						
90						

Forêt communale PLO

parcelle
n°sous plle

28

Surface
Local.

4,00 (ha)

Date inventaire

janv-22

Diamètre de
précomplage

NOBLES

20

(cm)

AUTRES

20

(cm)

Arbres Bio

arbres/ha

Hauteur dominante

(m)

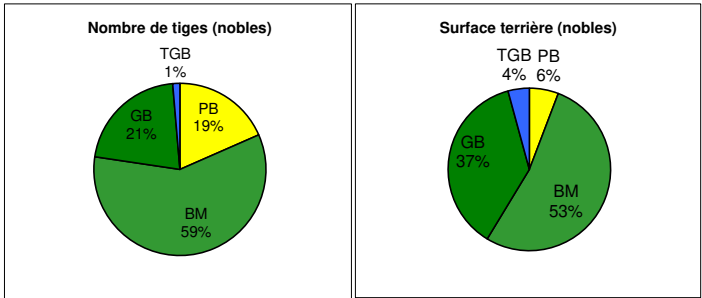
Hauteur grume

(m)

Typologie des peuplements BCA

Origine		
Composition :	P1-CHX	
Structure :	23	
Capital :	44	
Perches		/ha
Potentiel de régénération		% de s

		CHX	HET	F.P		A.F	TOTAL
Diam.	g un.	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre
10	-						
15	-						
20	0,03	22		18		5	45
25	0,05	32		24		3	59
30	0,07	39	1	8		5	53
35	0,10	74	1	3		4	82
40	0,13	90	1	3		1	95
45	0,16	84	3				87
50	0,20	52	3				55
55	0,24	31					31
60	0,28	16	1				17
65	0,33	6	2				8
70	0,38	4					4
75	0,44	1	1				2
80	0,50	1					1
85	0,57						
90	0,64						
95	0,71						
100	0,79						
105	0,87						
110	0,95						
115	1,04						
120	1,13						
125	1,23						
130	1,33						
TOTAL		452	13	56		18	539



	CHX	HET	F.P	Sous tot nobles	TOTAL
GGB/GBM	0,77	2,57		0,78	0,76
Dg	42	52	26	41	41
Dg40+	48	55	40	48	48
Dg 2/3+					

Autres feuillus	CHA	F.T
20		
25		
30		
35		
40		
45		
50		
55		
60		
65		
70		
75		
80		
85		
90		

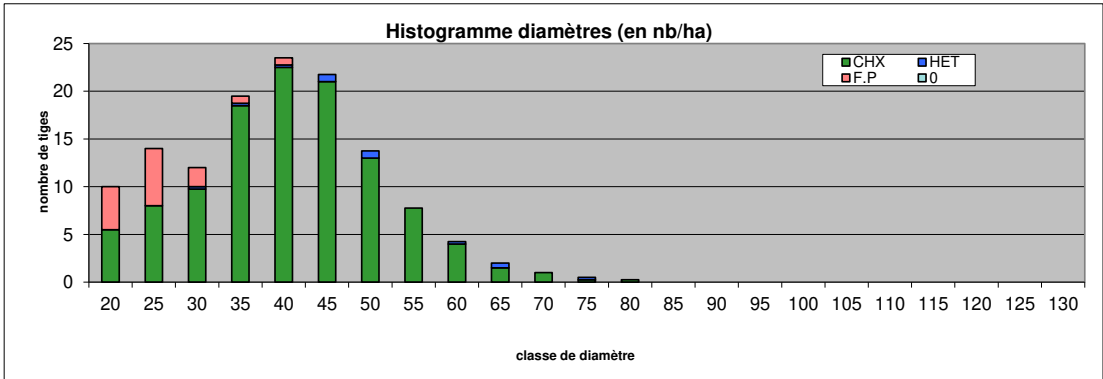
CHA : charme / F.T : feuillus tendres (bouleau, tremble, tilleul)				
Taillis	G (m³/ha)		Hauteur	
			V (m³/ha)	
	estimé		V (m³/ha)	

Tarif SR → 12

12

12

	CHX				HET				F.P				SOUS Total des nobles				TOTAL			
	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N
PB	14	0,6	5	0,34					11	0,4	4	0,34	24	1,0	8	0,34	26	1,1	9	0,34
BM	72	8,6	103	1,43	2	0,2	2	1,55	4	0,3	3	0,96	77	9,1	108	1,41	79	9,4	111	1,39
GB	26	6,0	81	3,09	2	0,4	5	3,51					28	6,4	86	3,11	28	6,4	86	3,11
TGB	2	0,6	9	6,05	0	0,1	2	6,50					2	0,7	11	6,11	2	0,7	11	6,11
Total	113	15,8	197	1,75	3	0,7	9	2,84	14	0,7	7	0	130	17,3	213	1,64	135	17,6	216	1,61
	Volume total bois fort		789		Volume total bois fort		37		Volume total bois fort		28		Volume total bois fort		854		Volume total bois fort		866	
	Volume total 'grume'		534		Volume total 'grume'		23		Volume total 'grume'		21		Volume total 'grume'		577		Volume total 'grume'		586	



Autres nobles	Merisier	Robinier	Fruitier	Aulne	E. Champ.	Frêne
	MER	ALT	COR	AUL	ERC	FRÉ
10						
15						
20						
25						
30						
35						
40						
45						
50						
55						
60						
65						
70						
75						
80						
85						
90						

Forêt communale PLO

parcelle 29
n°sous plle

Surface 3,84 (ha)
Local.

Date inventaire janv-22

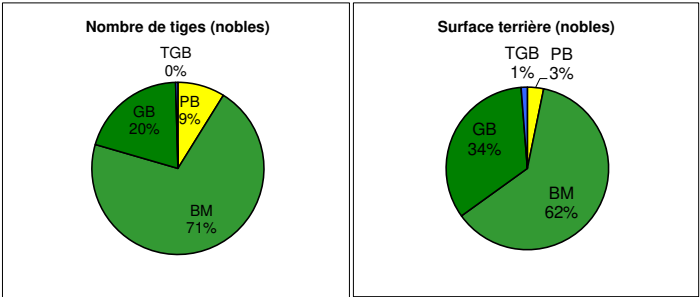
Diamètre de NOBLES 20 (cm)
précomplage AUTRES 20 (cm)

Arbres Bio arbres/ha

Hauteur dominante (m)
Hauteur grume (m)

Typologie des peuplements BCA		
Origine		
Composition :	P1-CHX	
Structure :	23	
Capital :	33	
Perches		/ha
Potentiel de régénération		% de s

		CHX	HET	F.P		A.F	TOTAL
Diam.	g un.	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre
10	-						
15	-						
20	0,03						
25	0,05	31	1	9		39	80
30	0,07	47	1	4		6	58
35	0,10	80		5		1	86
40	0,13	105					105
45	0,16	85					85
50	0,20	52					52
55	0,24	25					25
60	0,28	9					9
65	0,33	7					7
70	0,38	2					2
75	0,44						
80	0,50						
85	0,57						
90	0,64						
95	0,71						
100	0,79						
105	0,87						
110	0,95						
115	1,04						
120	1,13						
125	1,23						
130	1,33						
TOTAL		443	2	18		46	509



	CHX	HET	F.P	Sous tot nobles	TOTAL
GGB/GBM	0,58			0,56	0,56
Dg	42	28	29	41	40
Dg40+	47			47	47
Dg 2/3+					

Autres feuillus	CHA	F.T
20		
25		
30		
35		
40		
45		
50		
55		
60		
65		
70		
75		
80		
85		
90		

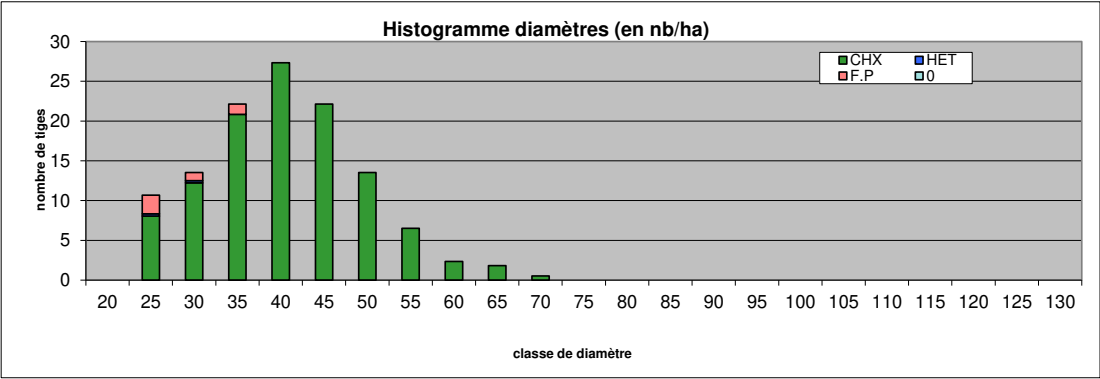
CHA : charme / F.T : feuillus tendres (bouleau, tremble, tilleul)				
Taillis	G (m³/ha)		Hauteur	
			V (m³/ha)	
	estimé		V (m³/ha)	

Tarif SR → 12

12

12

	CHX				HET				F.P				SOUS Total des nobles				TOTAL			
	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N
PB	8	0,4	3	0,43	0	0,0	0	0,43	2	0,1	1	0,43	11	0,5	5	0,43	21	1,0	9	0,43
BM	83	9,8	116	1,41	0	0,0	0	0,71	2	0,2	2	0,91	85	10,0	119	1,39	87	10,2	120	1,38
GB	24	5,5	74	3,04									24	5,5	74	3,04	24	5,5	74	3,04
TGB	1	0,2	3	5,57									1	0,2	3	5,57	1	0,2	3	5,57
Total	115	15,9	196	1,70	1	0,0	0	0,57	5	0,3	3	1	121	16,2	200	1,66	133	16,9	205	1,55
Volume total bois fort			754		Volume total bois fort			1	Volume total bois fort			12	Volume total bois fort			767	Volume total bois fort			789
Volume total 'grume'			514		Volume total 'grume'			1	Volume total 'grume'			9	Volume total 'grume'			523	Volume total 'grume'			542



Autres nobles	Merisier	Robinier	Fruitier	Aulne	E. Champ.	Frêne
	MER	ALT	COR	AUL	ERC	FRÉ
10						
15						
20						
25						
30						
35						
40						
45						
50						
55						
60						
65						
70						
75						
80						
85						
90						

Forêt communale PLO

parcelle
n°sous plle

30

Surface
Local.

4,05

(ha)

Date inventaire

janv-22

Diamètre de
précomplage

NOBLES

20

(cm)

AUTRES

20

(cm)

Arbres Bio

arbres/ha

Hauteur dominante

(m)

Hauteur grume

(m)

Typologie des peuplements BCA

Origine

Composition : P1-CHX

Structure :

32

Capital :

44

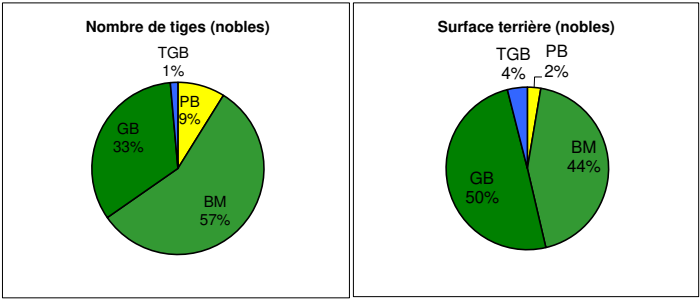
Perches

/ha

Potentiel de régénération

% de s

		CHX	HET	F.P		A.F	TOTAL
Diam.	g un.	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre
10	-						
15	-						
20	0,03	6					6
25	0,05	33		5		1	39
30	0,07	34	5	9		7	55
35	0,10	60	1	2		4	67
40	0,13	79		1			80
45	0,16	88		1		1	90
50	0,20	80					80
55	0,24	44	2				46
60	0,28	26					26
65	0,33	13					13
70	0,38	4					4
75	0,44	1					1
80	0,50	1					1
85	0,57	1					1
90	0,64						
95	0,71						
100	0,79						
105	0,87						
110	0,95						
115	1,04						
120	1,13						
125	1,23						
130	1,33						
TOTAL		470	8	18		13	509



	CHX	HET	F.P	Sous tot nobles	TOTAL
GGB/GBM	1,27	1,06		1,23	1,19
Dg	45	38	31	44	44
Dg40+	49	55	43	49	49
Dg 2/3+					

Autres feuillus	CHA	F.T
20		
25		
30		
35		
40		
45		
50		
55		
60		
65		
70		
75		
80		
85		
90		

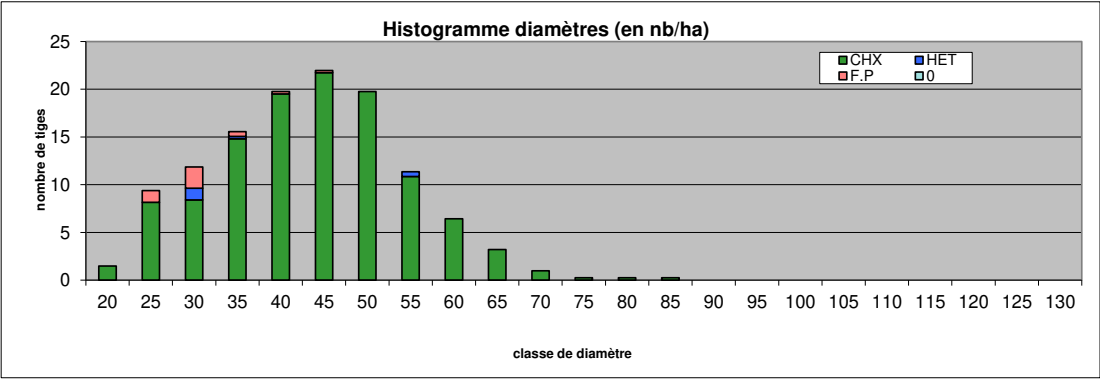
CHA : charme / F.T : feuillus tendres (bouleau, tremble, tilleul)				
Taillis	G (m³/ha)		Hauteur	
			V (m³/ha)	
	estimé		V (m³/ha)	

Tarif SR → 12

12

12

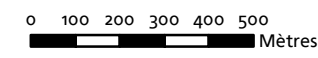
	CHX				HET				F.P				SOUS Total des nobles				TOTAL			
	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N	N/ha	G/ha	V bois fort	V/N
PB	10	0,4	4	0,40					1	0,1	1	0,43	11	0,5	4	0,40	11	0,5	4	0,40
BM	64	7,9	95	1,47	1	0,1	1	0,77	3	0,3	3	0,93	69	8,3	99	1,43	72	8,6	101	1,41
GB	40	9,3	126	3,13	0	0,1	2	3,21					41	9,5	128	3,13	41	9,5	128	3,13
TGB	2	0,8	11	6,41									2	0,8	11	6,41	2	0,8	11	6,41
Total	116	18,5	236	2,03	2	0,2	3	1,38	4	0,3	4	1	122	19,0	242	1,97	126	19,3	245	1,95
Volume total bois fort			954		Volume total bois fort			11	Volume total bois fort			14	Volume total bois fort			979	Volume total bois fort			991
Volume total 'grume'			634		Volume total 'grume'			7	Volume total 'grume'			10	Volume total 'grume'			650	Volume total 'grume'			658



Autres nobles	Merisier	Robinier	Fruitier	Aulne	E. Champ.	Frêne
	MER	ALT	COR	AUL	ERC	FRÉ
10						
15						
20						
25						
30						
35						
40						
45						
50						
55						
60						
65						
70						
75						
80						
85						
90						

Forêt communale de Plombières-les-Dijon

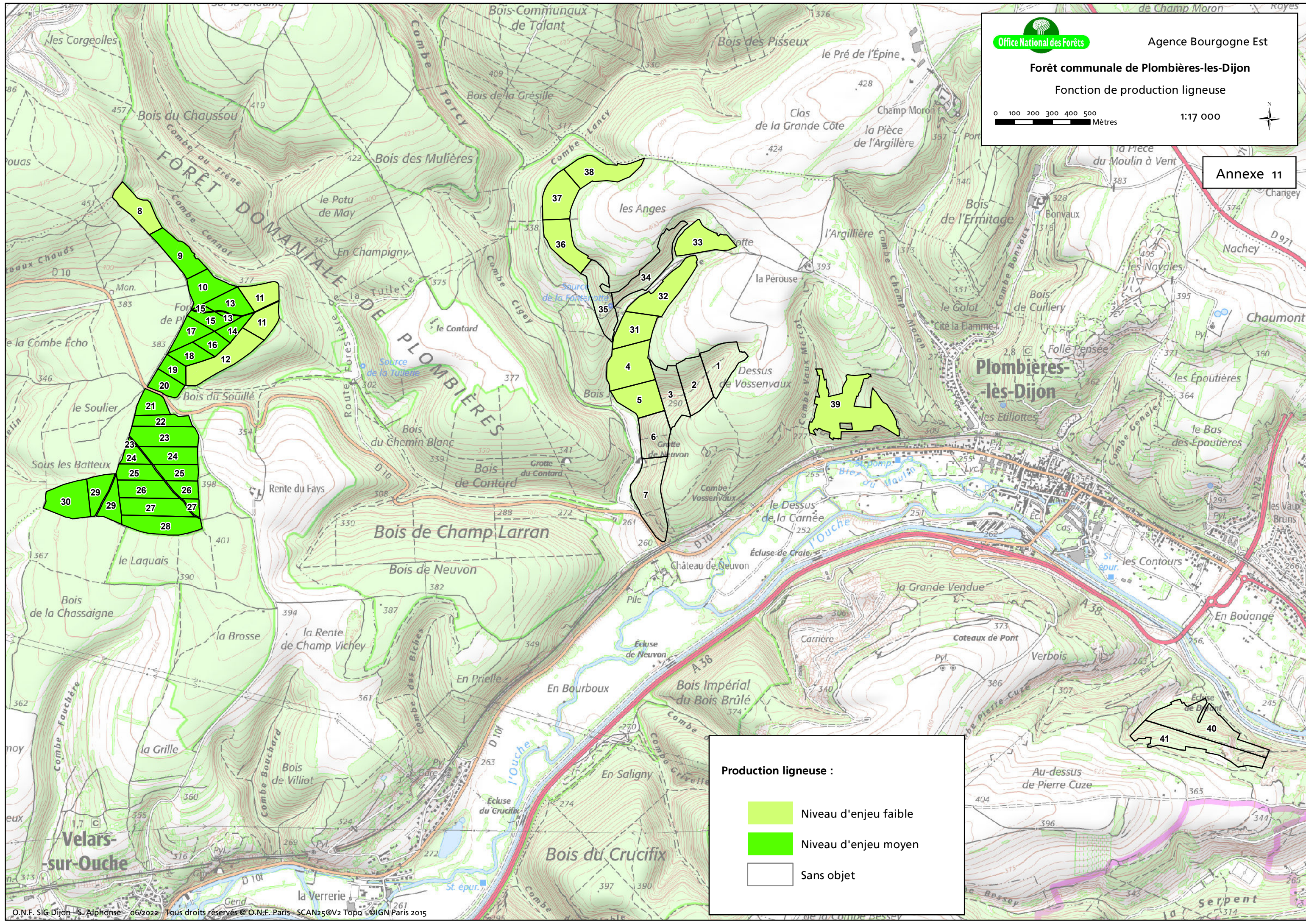
Fonction de production ligneuse



1:17 000



Annexe 11

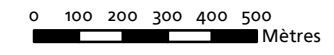


Production ligneuse :

- Niveau d'enjeu faible
- Niveau d'enjeu moyen
- Sans objet

Forêt communale de Plombières-les-Dijon

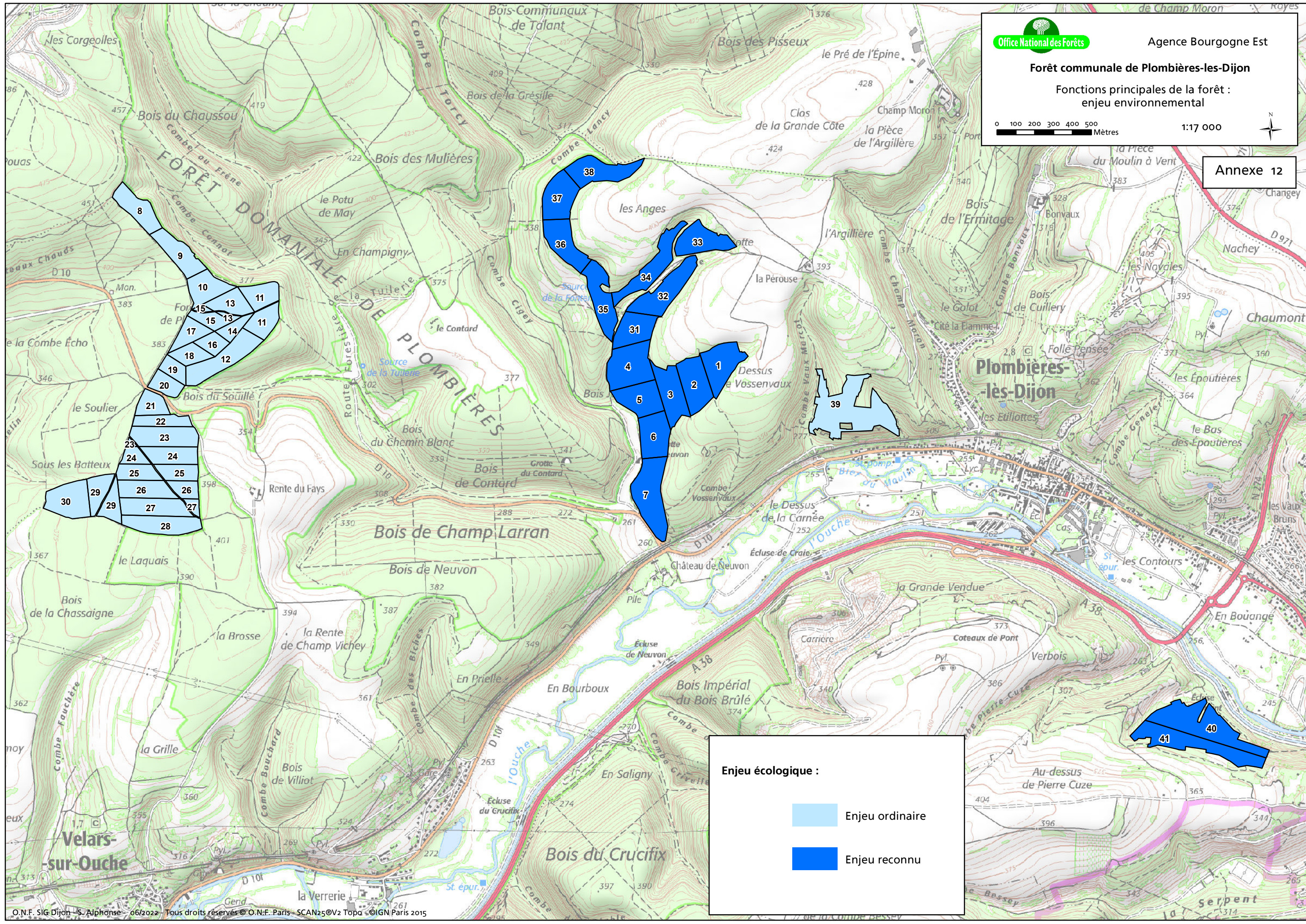
Fonctions principales de la forêt :
enjeu environnemental



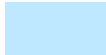
1:17 000



Annexe 12



Enjeu écologique :

-  Enjeu ordinaire
-  Enjeu reconnu

Forêt communale de Plombières-les-Dijon

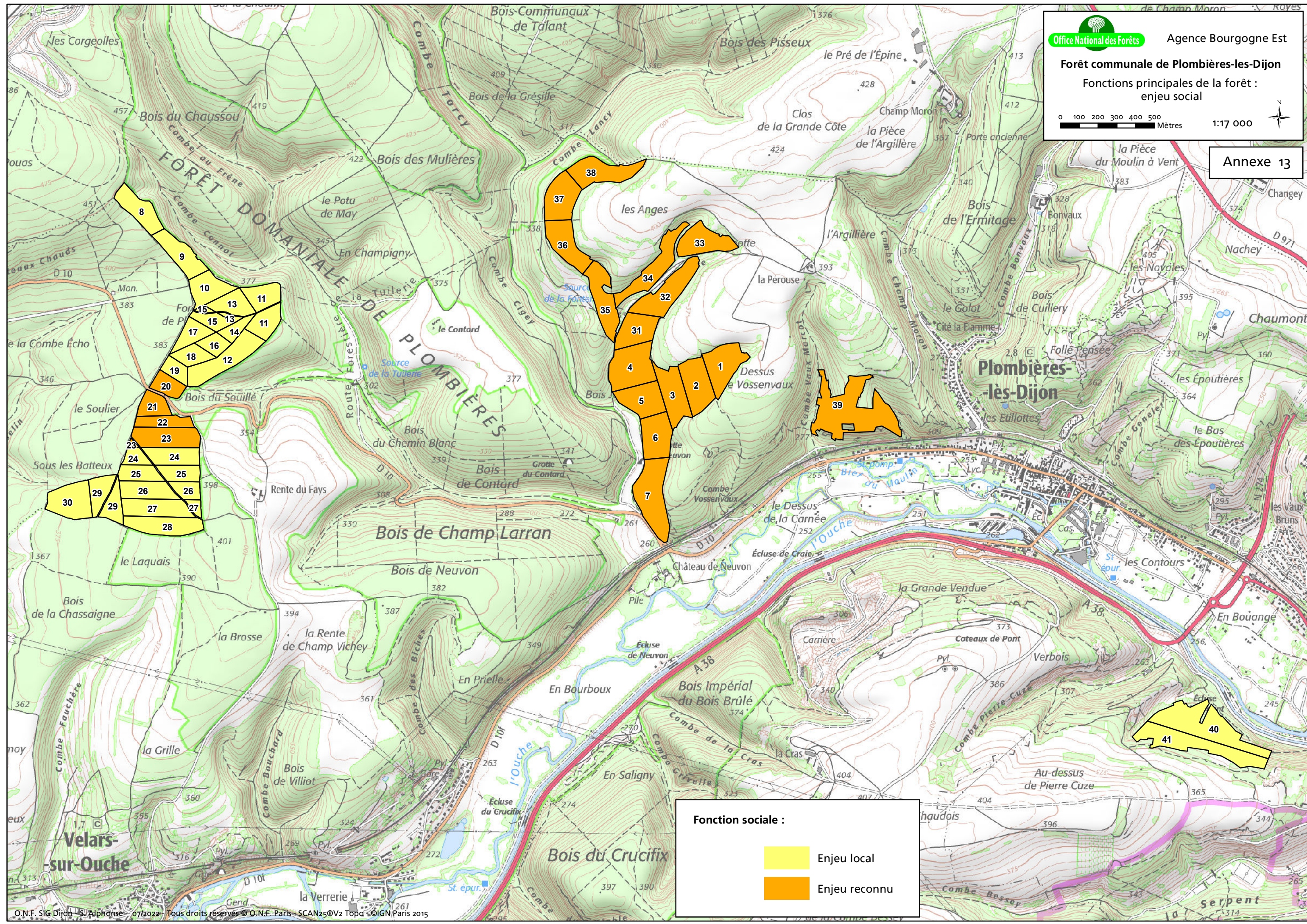
Fonctions principales de la forêt :
enjeu social

0 100 200 300 400 500 Mètres

1:17 000



Annexe 13



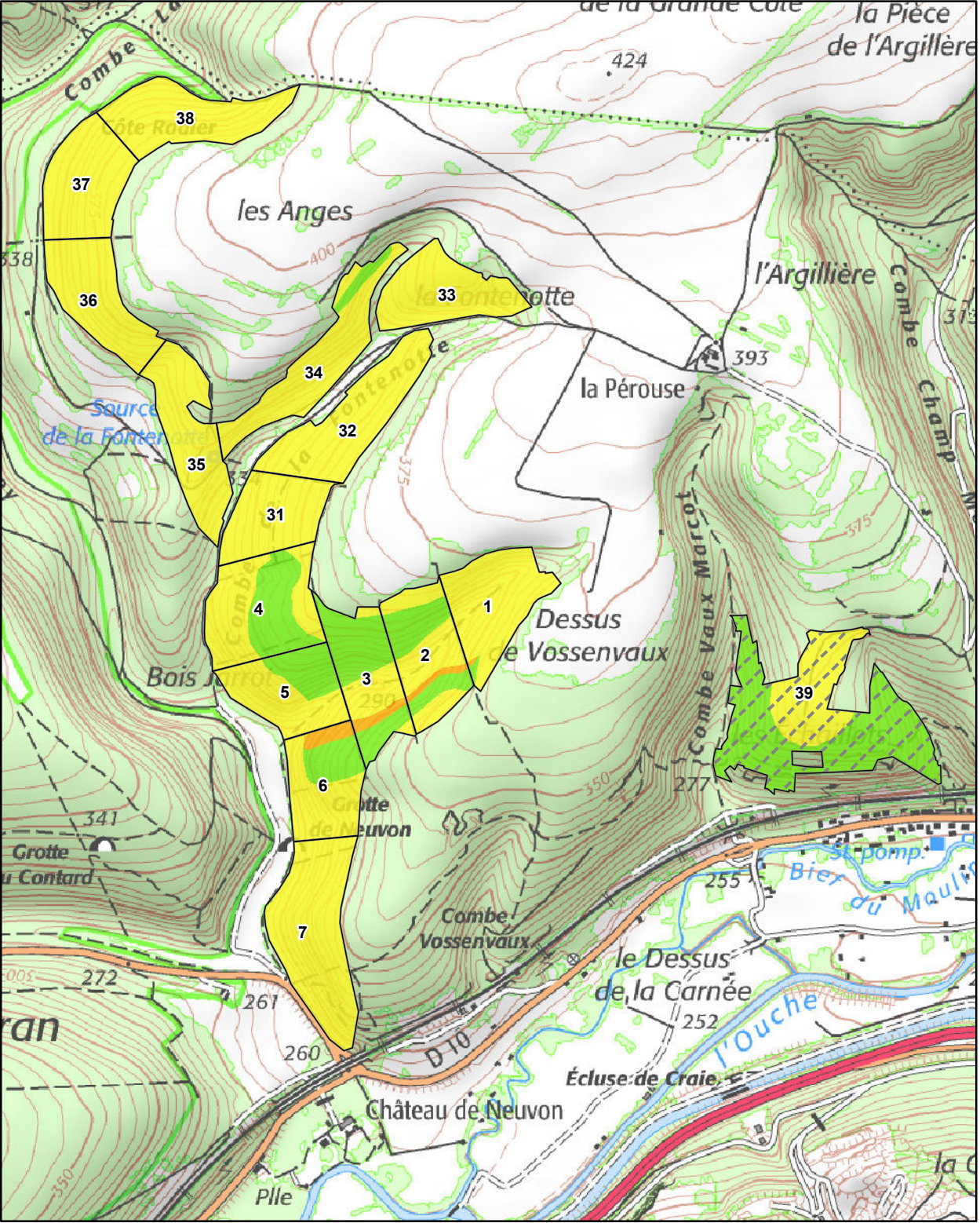
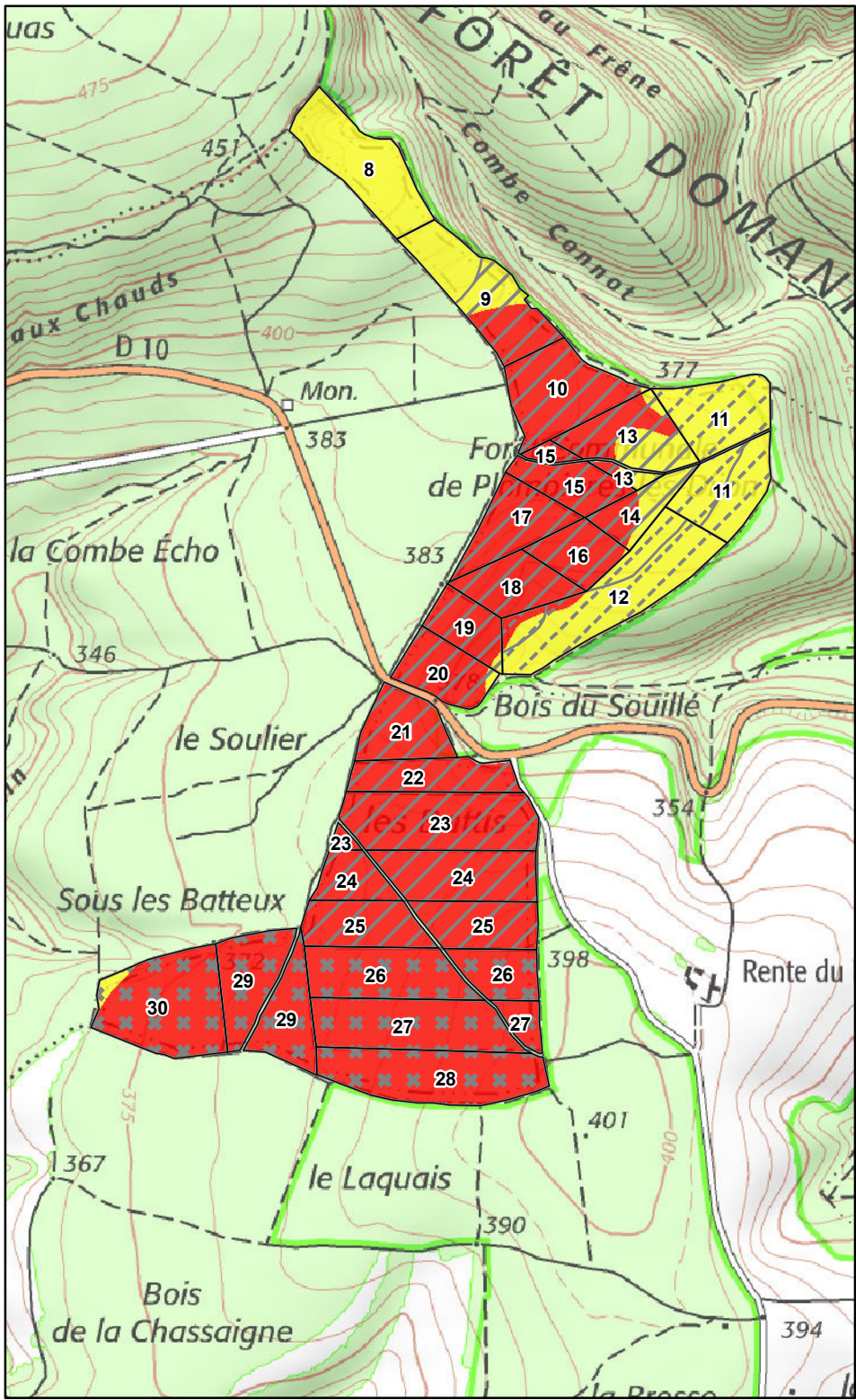
Fonction sociale :



Enjeu local



Enjeu reconnu





Agence Bourgogne Est

Forêt communale de Plombières-les-Dijon

Sensibilité des sols au tassement
et état du réseau de vidange

0100200300Mètres

1:12 500



Annexe 14

Sensibilité des sols au tassement :

- Sols non sensibles - cloisonnements praticables toute l'année avec peu de précautions
- Sols moyennement sensibles - cloisonnements praticables une partie de l'année
- Sols sensibles - CLOISO impraticables une grande partie de l'année
- Sols très sensibles - cloisonnements impraticables quasiment toute l'année

Etat du réseau de vidange :

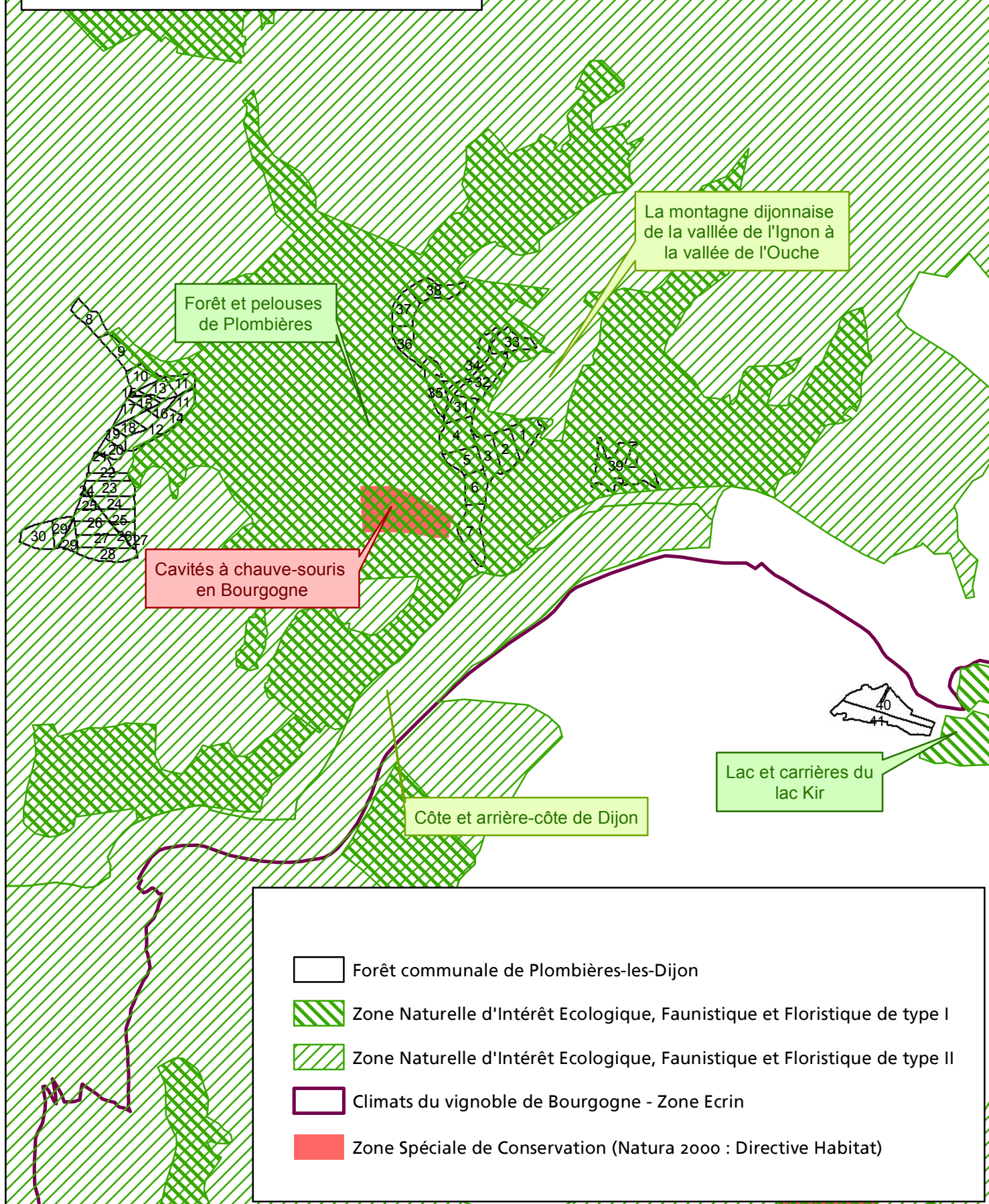
- Réseau de vidange impossible
- Réseau de vidange à créer
- Réseau de vidange partiel
- Réseau de vidange suffisant et pérenne
- Non concerné

Forêt communale de Plombières-les-Dijon

Zonages réglementaires

0 200 400 600 800
m

Échelle : 1/36 000 (A4)



Forêt et pelouses
de Plombières

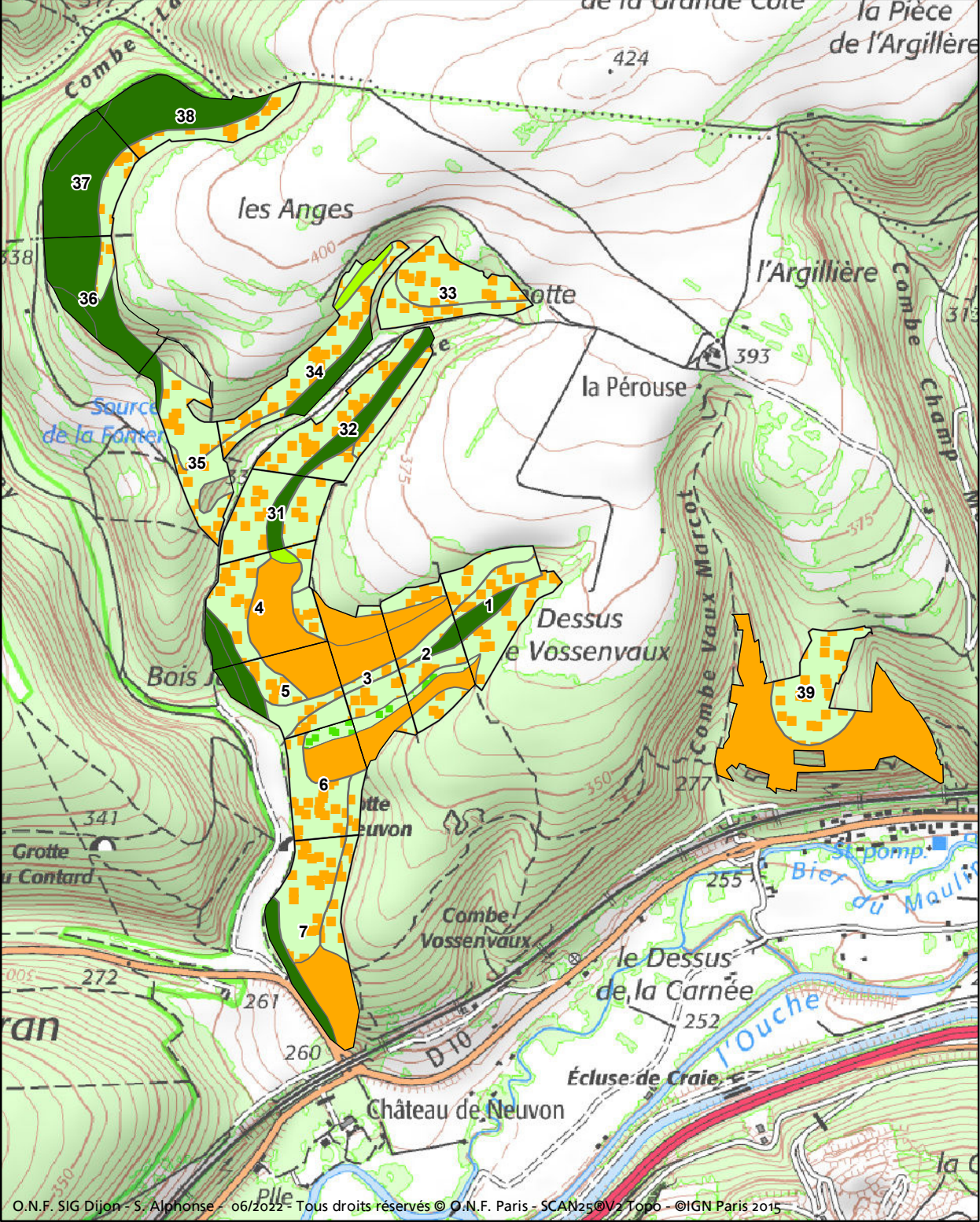
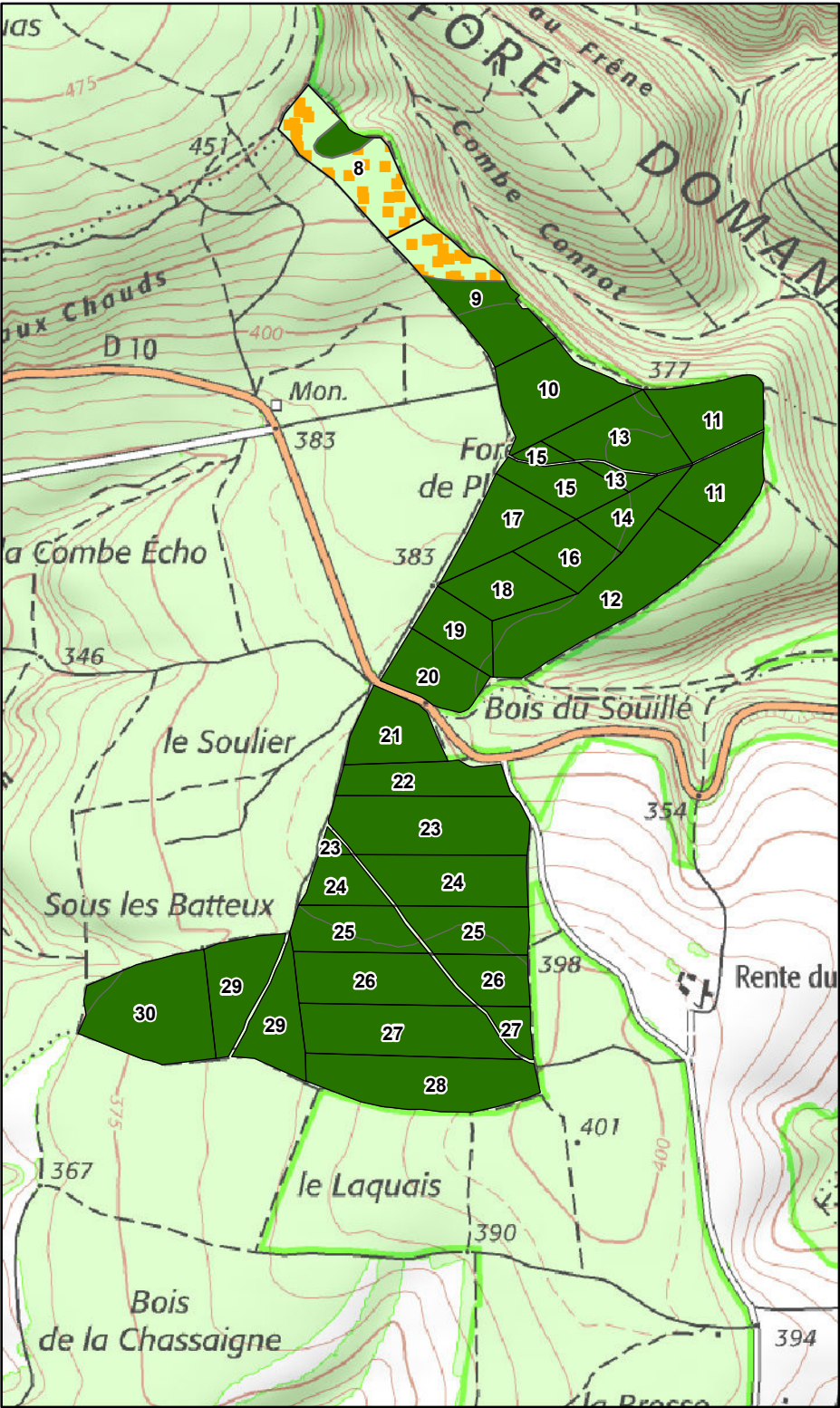
Cavités à chauve-souris
en Bourgogne

La montagne dijonnaise
de la vallée de l'IGNON à
la vallée de l'Ouche

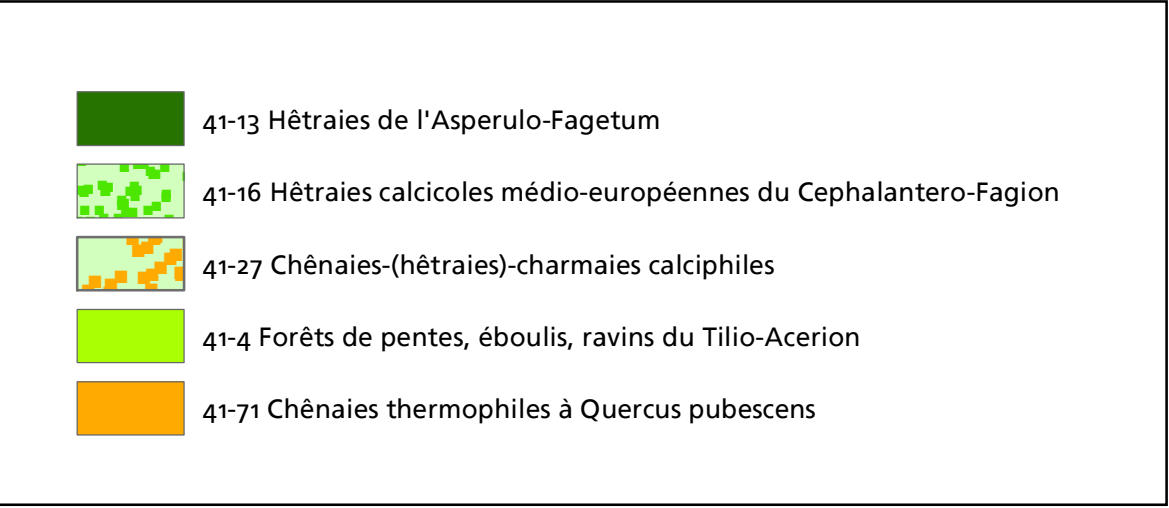
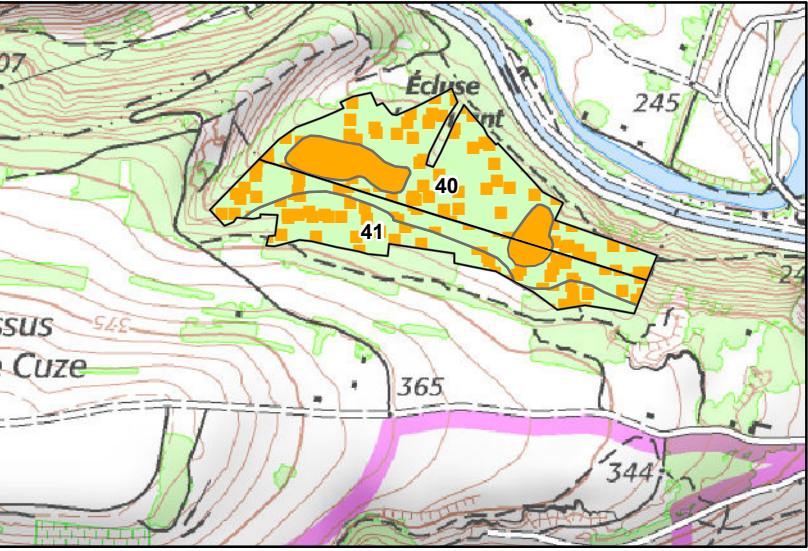
Côte et arrière-côte de Dijon

Lac et carrières du
lac Kir

-  Forêt communale de Plombières-les-Dijon
-  Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I
-  Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type II
-  Climats du vignoble de Bourgogne - Zone Ecrin
-  Zone Spéciale de Conservation (Natura 2000 : Directive Habitat)



Annexe 16



TIGES															
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Cumul	Moyenne sur 13 ans
Feuillus															
	CHE 50 et +			100	2		325						20	448	34
	CHE 30/45			154	2		66				15		77	313	24
	CHE 25 et -			1	1	10	1				4			16	1
	HET 40 et +			6			1				4		26	37	3
	HET 30/35			1			1				4			6	0
	HET 25 et -										3			3	0
	Peupliers														0
	Autres feuillus				31	2		1			36			70	5
Total Feuillus				292	7	10	394				66		123	893	69
Résineux															
	SAP 25 et +														0
	SAP 20 et -														0
	EPC 25 et +														0
	EPC 20 et -														0
	PS 25 et +														0
	PS 20 et -														0
	Aut rés 25 et +												54	54	4
	Aut rés 20 et -												164	164	13
Total Résineux												217	217	17	
VOLTOT	0	0	0	541	212	12	663	0	0	0	126	0	407	1961	151

TAILLIS														
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne sur 13 ans
Total taillis				22	202	2					27		0	20

HOUPPIERS														
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne sur 13 ans
Feuillus				227	3		269				32		61	46
Résineux													5	0
Total houpriers				227	3		269				32		66	48

EXERCICE	Ventes de bois sur pied	Ventes de bois façonnés	Coupes délivrées sur pied	Chasse et pêche	Subventions	Total recettes	Services Forestiers Investissement	Services Forestiers Entretien	Travaux infrastructures Investissement	Travaux infrastructur es Entretien	Frais de garderie et d'administra tion	Autres travaux	Total dépenses	Bilan net
2005	4 032,75	-	201,03	2 345,78	-	6 579,55	2 578,15	-	-	-	-	-	2 578,15	4 001,41
2006	-	-	-	5,45	-	5,45	-	-	-	-	649,59	-	649,59	- 644,15
2007	723,43	-	1 313,89	2 138,09	-	4 175,41	641,08	-	-	-	-	704,50	1 345,58	2 829,83
2008	7 623,15	-	702,36	2 350,98	-	10 676,49	647,36	-	-	-	408,01	-	1 055,36	9 621,12
2009	18 967,93	-	-	2 435,03	-	21 402,97	-	2 301,48	-	-	1 070,30	-	3 371,78	18 031,19
2010	3 518,38	-	-	2 458,09	989,08	6 965,56	5 502,22	-	-	-	2 115,25	-	7 617,47	- 651,92
2011	1 786,57	-	-	2 407,26	-	4 193,83	1 566,17	-	-	-	587,24	-	2 153,41	2 040,41
2012	12 501,86	-	-	2 389,19	-	14 891,05	5 213,04	-	-	-	727,73	-	5 940,76	8 950,29
2013	1 680,87	-	1 361,40	2 386,72	-	5 428,99	1 413,91	-	-	-	1 793,45	-	3 207,36	2 221,63
2014	235,77	-	100,10	2 400,91	-	2 736,79	1 281,62	-	-	-	850,91	-	2 132,52	604,26
2015	-	62 243,44	2 926,31	2 414,34	-	67 584,09	4 425,55	-	-	-	584,17	140,13	5 149,85	62 434,24
2016	71,72	-	-	2 410,00	-	2 481,73	1 196,59	-	-	-	7 056,31	-	8 252,90	- 5 771,18
2017	-	-	-	2 313,19	-	2 313,19	5 681,35	-	-	-	552,48	-	6 233,83	- 3 920,65
2018	-	-	-	2 202,19	-	2 202,19	-	-	-	-	528,41	-	528,41	1 673,78
2019	-	-	1 035,60	2 214,25	-	3 249,85	1 064,28	-	-	-	515,81	-	1 580,08	1 669,76
2020	-	-	-	2 215,66	-	2 215,66	-	-	-	-	620,01	-	620,01	1 595,65
total	51 142,44	62 243,44	7 640,69	39 756,98	989,08	161 772,64	31 211,32	2 301,48	-	-	18 059,66	844,63	52 417,09	109 355,55
moyenne	2 841,25	3 457,97	424,48	2 208,72	54,95	8 987,37	1 733,96	127,86	-	-	1 003,31	46,92	2 912,06	6 075,31
pourcentage		74,8%		24,6%	0,6%	100,0%	59,5%	4,4%	0,0%	0,0%	34,5%	1,6%	100,0%	

Forêt communale de Plombières-les-Dijon

Aménagement forestier, desserte & équipements
2022 - 2041

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:17 000



Annexe 19

Groupes d'aménagement :

- REG : Régénération indifférenciée
- PREPA : Amélioration de TSF en conversion - Préparation à la régénération
- AMETS : Amélioration de TSF en conversion
- JEU : Amélioration de futaie jeune (feuillue et résineuse)
- AMEJF : Amélioration de jeune futaie feuillue
- AMER : Amélioration de futaie résineuse (coupes)
- TSF : Taillis sous futaie
- ATT : Attente
- HSN : Hors sylviculture en évolution naturelle
- HSYEC : Hors sylviculture à vocation écologique

Nature et utilisation de la desserte :

- Route revêtue utilisable par un grumier
- Route empierrée utilisable par un grumier
- Route empierrée utilisable par un débardeur
- Piste en terrain naturel utilisable par un débardeur

Equipement linéaire :

- Sentier de grande randonnée : GR
- Sentier de randonnée pédestre
- Voie ferrée

Equipements :

- Parking
- Place de dépôt

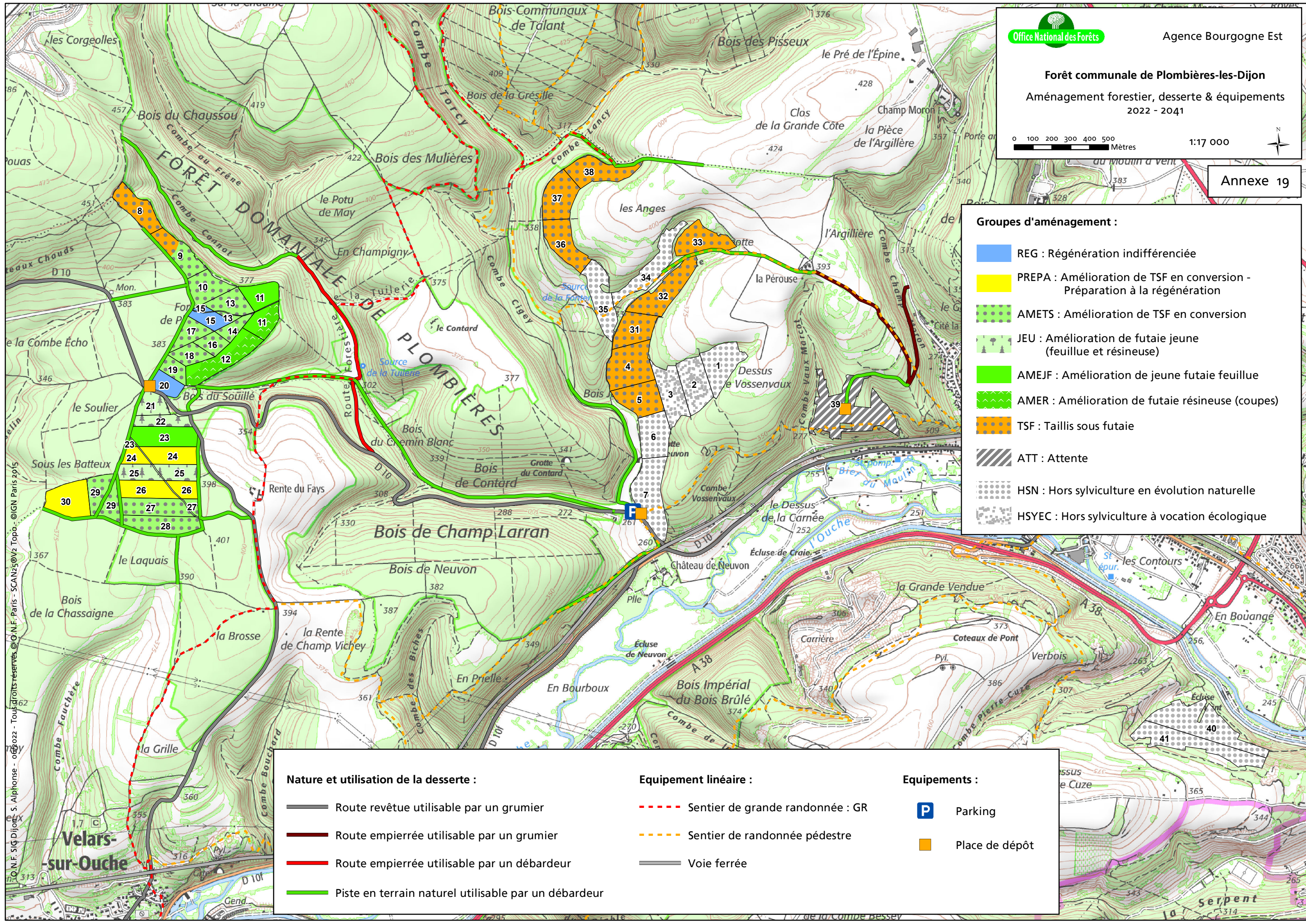
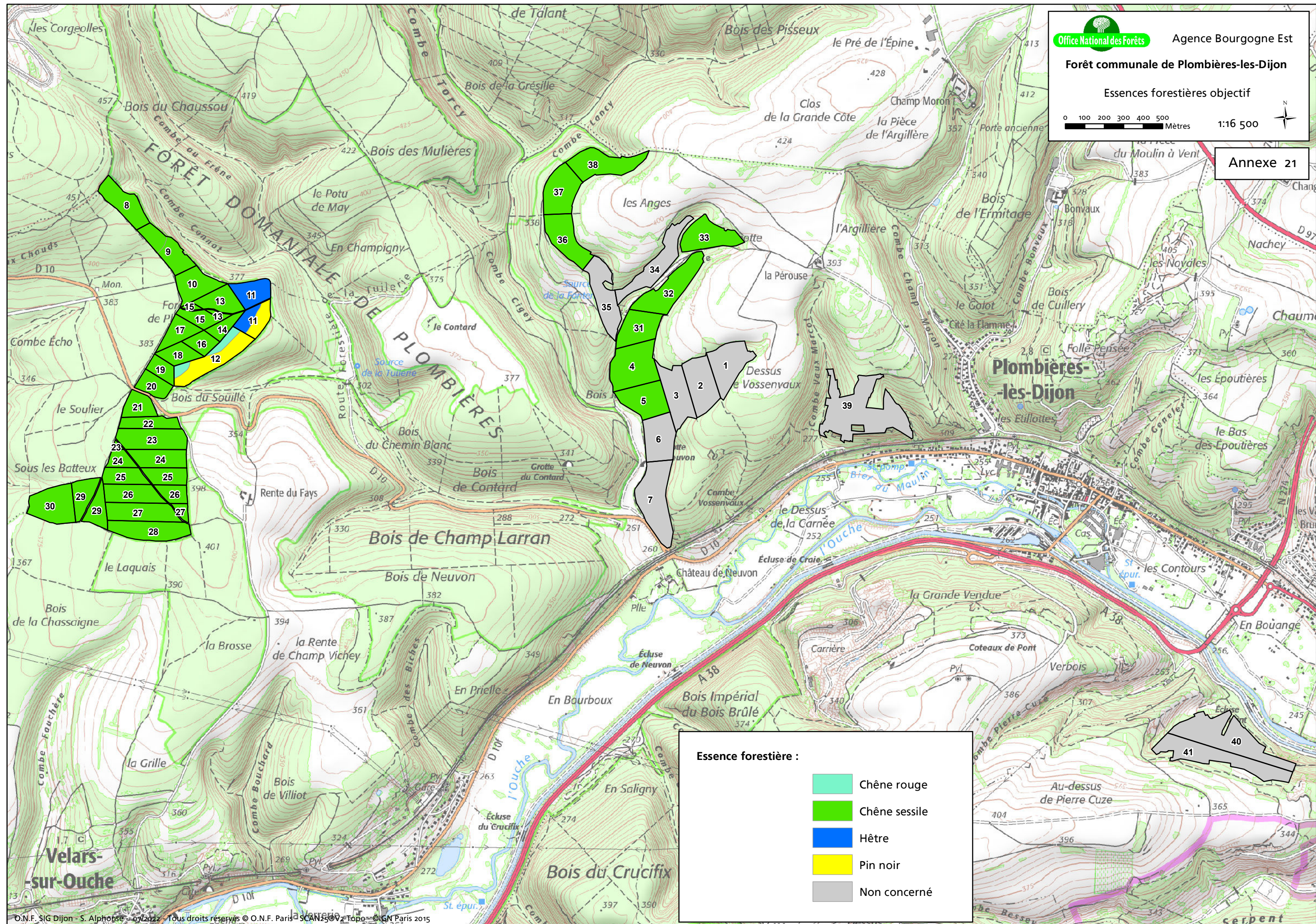


Tableau récapitulatif des ug avec années de passage en coupe

Surfaces à parcourir, par type de coupe, par année

type de coupe parcelle	A1	A2	A3	ACI	ACT	APR	AS	AX	E1	EM	RCV	RD	RS1	RS2	SF	Total général
5																2
2035															2	2
8																3,01
2036															3,01	3,01
9																5,06
2026					1,93											1,93
2038															1,2	1,2
2041					1,93											1,93
10																5,64
2026					2,82											2,82
2041					2,82											2,82
11																10,71
2025	3,14															3,14
2027									1,29							1,29
2031		3,14														3,14
2039			3,14													3,14
12																6,83
2025	1,15															1,15
2027									3,38							3,38
2031		1,15														1,15
2039			1,15													1,15
13																2,55
2032				2,55												2,55
14																1,18
2032				1,18												1,18
15																6,64
2023						1,66										1,66
2037											1,66					1,66
2039													1,66			1,66
2041														1,66		1,66
16																1,38
2033					1,38											1,38
17																1,94
2033					1,94											1,94
18																1,71
2033					1,71											1,71
19																1,33
2033					1,33											1,33
20																8,3
2023						1,66										1,66
2034											1,66					1,66
2036													1,66			1,66
2039														1,66		1,66
2041												1,66				1,66
23																11,79
2023	3,93															3,93
2030		3,93														3,93
2040			3,93													3,93
24																7,28
2026					3,64											3,64
2032						3,64										3,64
26																3,87
2036						3,87										3,87
27																3,77
2028					3,77											3,77
28																3,49
2028							3,49									3,49
29																3,6
2028							3,6									3,6
30																3,96
2036						3,96										3,96
32																4,23
2027															4,23	4,23
39																0,4
2024										0,4						0,4
40																7,11
2027								7,11								7,11
41																5,72
2027								5,72								5,72
Total général	8,22	8,22	8,22	3,73	23,27	14,8	7,09	12,83	4,67	0,4	3,32	1,66	3,32	3,32	10,44	113,5



Forêt communale de Plombières-les-Dijon

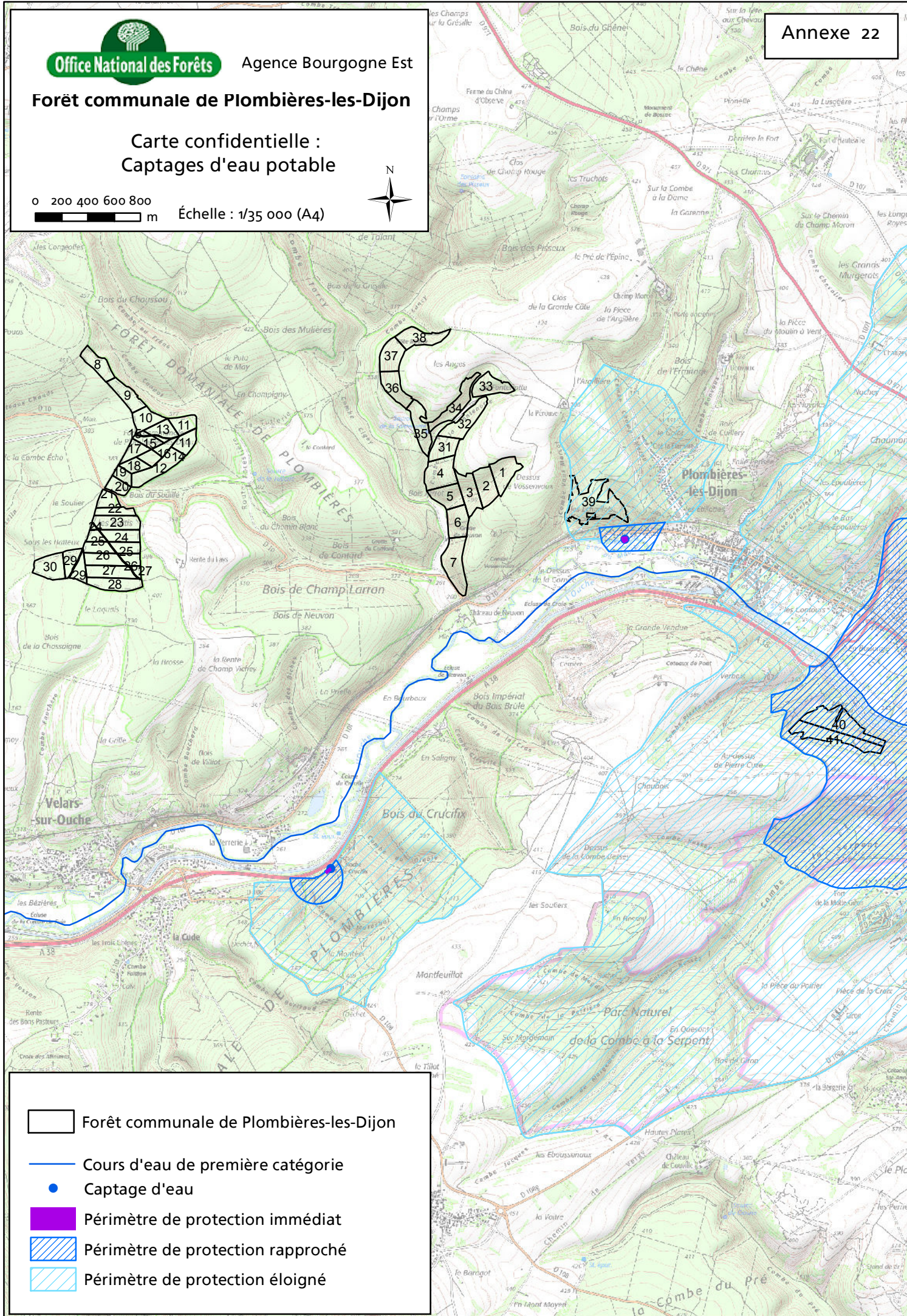
Carte confidentielle :
Captages d'eau potable

0 200 400 600 800
m

Échelle : 1/35 000 (A4)



Annexe 22



Départ						Passage dans les classes															FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			TOTAL		
Plle	surf	norme	classe départ	Année début tvx	Durée tvx	classe 1	Coeff de maj %	€	Travaux préparatoires REGE	€	classe 2	Coeff de maj %	€	classe 3	Coeff de maj %	€	classe 4	Coeff de maj %	€	classe 5	Coeff de maj %	€	à l'ha	Total	Total avec marge en AFR	à l'ha		Total	Total avec marge en AFR
		0				#N/A					#N/A			#N/A			#N/A			#N/A									
21	1,70	1CHX01	4	2022	20			0		0			0	0,5		797	1		1 022	1		1 515	2 537	4 313	5 089	797	1 355	1 599	6 688
22	1,86	1CHX01	4	2022	20			0		0			0	0,5		797	1		1 022	1		1 515	2 537	4 719	5 568	797	1 483	1 750	7 318
25	3,30	1CHX01	4	2022	20			0		0			0	0,5		797	1		1 022	1		1 515	2 537	8 372	9 879	797	2 631	3 104	12 983
15	1,80	1CHX01	1	2040	2	0,5		261	Ronce peignage	235			0			0			0			0	0	0	0	496	893	1 053	1 053
20	1,68	1CHX01	1	2036	6	1		522	Ronce peignage	235	0,5		797			0			0			0	0	0	0	1 554	2 611	3 080	3 080
			4		20			#N/A		0			#N/A			#N/A			#N/A			#N/A	#N/A	#N/A	0	#N/A	#N/A	0	0
																								0					

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL
ss-Total	20 535	ss-Total	10 587	31 122
Par an	1 027	Par an	529	1 556
				TOTAL
				PAR AN

Tableau des volumes prévisibles															Annexe 24
Durée aménagement	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	0	0		REGE		0	Coupe Peuplement	A1 (CHX)	env 40	Coupe Peuplement	A2 (CHX)	env 35	Coupe Peuplement	ACT	env 35 m3/ha
0	0	0			Valeurs annuelles	68,69			m3/ha total			m3/ha total			total
							surface:	3,93	0	surface:	3,93	0	surface:	23,27	0
essence	Recettes €/an	Prix unitaires €/m3	Total annuel prévisible pendant l'aménagement	prélèvement 'grumes'	% houppier	récolte annuelle moyenne prévisible pendant l'aménagement	prélèvement 'grumes' à l' ha	% houppier	récolte annuelle moyenne prévisible pendant l'aménagement	prélèvement 'grumes' à l' ha	% houppier	récolte annuelle moyenne prévisible pendant l'aménagement	prélèvement 'grumes' à l' ha	% houppier	récolte annuelle moyenne prévisible pendant l'aménagement
Chêne 50 et +	6 959	180	39	24,7	60%	25	0	60%	0	0	60%	0	4,0	60%	5
Chêne 30/45	1 105	60	18	9,5	40%	10	0	40%	0	0	40%	0	5,5	40%	6
Chêne 25 et -	57	6	10	0,1	0%	0	15	0%	3	13	0%	3	0,5	0%	1
Total Chêne	-	0	67	34,3	0%	34	15,0	0%	0	13,0	0%	0	10,0	0%	0
0	-	0	0	0,0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	0,0	0%	0
Hêtre 40 et +	287	25	11	3,5	65%	4	0	65%	0	0	65%	0	1,5	65%	2
Hêtre 20-35	209	10	21	0,1	40%	0	8	40%	2	7	40%	1	1,0	40%	1
Total Hêtre	-	0	32	3,6	0%	4	8,0	0%	0	7,0	0%	0	2,5	0%	0
Feuillus précieux 40 +	76	50	2	0,0	50%	0	0	50%	0	0	50%	0	0,5	50%	1
Feuillus précieux 35 et -	-	6	0	0,4	50%	0	0	50%	0	0	50%	0	0,0	50%	0
Autres feuillus 35 et -	125	6	21	0,5	30%	0	15	30%	3	15	30%	3	2,0	30%	2
Autres feuillus 40 et +	-	35	0	0,1	45%	0	0	45%	0	0	45%	0	2,5	45%	3
TOTAL FEUILLUS	0	0	0	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	0,0	0%	0
taillis et houppiers exclus	0	0	121	39	0%	0	38	0%	7	35	0%	7	18	0%	20
Sapin 25 et +	-	0	0	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	0,0	0%	0
Sapin 20 et -	-	0	0	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	0,0	0%	0
Total Sapin	-	0	0	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	0,0	0%	0
Epicéa 25 et +	-	0	0	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	0,0	0%	0
Epicéa 20 et -	-	0	0	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	0,0	0%	0
Total Epicéa	-	0	0	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	0,0	0%	0
Pin sylvestre 25 et +	-	0	0	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	0,0	0%	0
Pin sylvestre 20 et -	-	0	0	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	0,0	0%	0
Total Pin sylvestre	-	0	0	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	0,0	0%	0
Douglas 25 et +	-	0	0	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	0,0	0%	0
Douglas 20 et -	-	0	0	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	0,0	0%	0
Total Douglas	-	0	0	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	0,0	0%	0
Autres résineux 25 et +	3 657	30	122	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	0,0	0%	0
Autres résineux 20 et -	280	15	19	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	0,0	0%	0
Total autres résineux	0	0	141	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	0,0	0%	0
TOTAL RESINEUX	0	0	0	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	0,0	0%	0
houppiers exclus	0	0	141	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0
Total tiges	-	0	262	39	0%	0	38	0%	7	35	0%	7	18	0%	20
Taillis	226	6	38	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	9,6	0%	11
Houppiers feuillus	265	5	53	21	0%	21	8	0%	2	7	0%	1	8,0	0%	9
Houppiers résineux	-	0	7	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	0,0	0%	0
TOTAL			138	0	0%	0	0	0%	9	0	0%	8	0,0	0%	41
y compris taillis et houppiers	13 247	0	360	60	0%	21	46	0%	0	42	0%	0	35	0%	0

[illegible]

[illegible]

Lexique forestier

Affouage : dans une forêt communale (ou sectionale), bois accordé - "délivré" - dans certaines conditions aux habitants de la commune (ou de la section de commune) pour les besoins du foyer. L'affouage est généralement constitué de bois de chauffage.

Amélioration (opérations d') : ensemble des travaux sylvicoles et des coupes réalisées dans un peuplement à l'issue des opérations de régénération (hauteur moyenne des plants > 3 mètres) et qui concourent, tout au long du cycle sylvicole, à assurer le dosage des essences en mélange, le bon état sanitaire et la vigueur du peuplement avec un développement optimal des arbres objectif.

Aménagement (forestier) : l'aménagement d'une forêt est un document qui, sur la base d'une analyse préalable de la forêt, de son environnement économique et social et de sa gestion passée, fixe les objectifs à atteindre et planifie, pour une durée de 15 à 25 ans, les interventions en coupes et en travaux dans le but de garantir la gestion durable d'une forêt bénéficiant du régime forestier.

Catégories de bois (calibre) : ensemble de classes de diamètres (mesuré à 1,30 m au dessus du sol). En futaie régulière, on distingue généralement :

- les gaules ($2,5 \text{ cm} < D \leq 7,5 \text{ cm}$), et les perches ($7,5 \text{ cm} < D \leq 17,5 \text{ cm}$),
- les Petits Bois ($17,5 \text{ cm} < D \leq 27,5 \text{ cm}$), identifiés "PB",
- les Bois Moyen ($27,5 \text{ cm} < D \leq 47,5 \text{ cm}$), identifiés "BM",
- les Gros Bois ($47,5 \text{ cm} < D \leq 67,5 \text{ cm}$), identifiés "GB",
- les Très Gros Bois ($D > 67,5 \text{ cm}$), généralement identifiés "TGB".

Cloisonnement : ouverture linéaire plus ou moins large réalisée dans les peuplements forestiers pour en faciliter l'accès et permettre les travaux ou l'exploitation en respectant au mieux les sols.

Conversion : passage d'un taillis-sous-futaie (TSF) à une futaie - futaie régulière ou futaie irrégulière - en conservant les mêmes essences principales.

Dégagement (de semis) : opération consistant, par des moyens manuels, mécaniques ou chimiques, à favoriser les semis ou les plants des essences recherchées aux dépens des espèces végétales concurrentes (ligneuses ou herbacées).

Dépressage : opération sylvicole intervenant au stade du gaulis ($H > 3 \text{ m}$) consistant à sélectionner et à desserrer les tiges d'essences objectif (essence principale et essences associées).

Eclaircie : coupe réduisant le nombre de tiges d'un peuplement pour favoriser la croissance des tiges restantes, notamment celles des arbres objectif.

Essence-objectif : essence qui joue le rôle principal eu égard aux objectifs et qui détermine la sylviculture à appliquer.

Exploitabilité : dimension (diamètre) à partir de laquelle un arbre ou un peuplement doivent être récoltés pour une valorisation optimale. On en déduit généralement un âge moyen d'exploitabilité.

Futaie irrégulière : peuplement comportant des arbres d'âges différents et dont les coupes juxtaposent dans le temps et à l'échelle de l'unité de gestion, des opérations de régénération et d'amélioration.

Futaie régulière : peuplement comportant des arbres sensiblement du même âge - et du même diamètre - à l'échelle de l'unité de gestion (parcelle, sous-parcelle), ce peuplement étant issu de semis ou de plantation (exceptionnellement de rejets : *futaie sur souche*).

Groupe : ensemble d'unités de gestion regroupées dans l'aménagement de la forêt pour recevoir les mêmes opérations sylvicoles (groupe de régénération, d'amélioration).

Habitat (naturel) : milieu géographique qui réunit les conditions nécessaires à l'existence d'une espèce animale ou végétale.

Houppier : ensemble des branches d'un arbre.

Îlot de sénescence : petit peuplement laissé en évolution libre, sans intervention culturale et conservé durant toute la vie du peuplement, jusqu'à l'effondrement des arbres et leur renouvellement naturel.

Îlot de vieillissement : petit peuplement qui bénéficie d'un cycle sylvicole prolongé, les arbres étant récoltés avant dépréciation de leur bille de pied.

Martelage : opération de marquage des arbres destinés à être coupés. Le martelage s'effectue généralement au moyen du marteau forestier et de la peinture.

Nettoisement : opération sylvicole intervenant au stade du gaulis ($H > 3$ m) et consistant à doser la composition du jeune peuplement par enlèvement de tiges d'essences concurrentes ou indésirables (loups, tiges mal conformées, malades, frotteuses...) et menaçant des tiges d'avenir.

Peuplement (forestier) : ensemble des végétaux ligneux (arbustes et arbrisseaux exclus) croissant sur une surface déterminée.

Régénération (opérations de) : opérations de renouvellement d'un peuplement forestier (ou d'un arbre) parvenu au stade de sa récolte. On distingue deux modes de régénération qui peuvent être combinés :

- la *régénération naturelle* réalisée à partir de la germination des graines produites par le peuplement (ou l'arbre) à régénérer,
- la *régénération artificielle* réalisée à partir de plants (plantation) ou, exceptionnellement, à partir de semences.

Rémanents (d'exploitation) : bois, branchages et débris résultant de l'exploitation forestière et considérés comme des sous-produits pouvant, soit rester sur le parterre de la coupe après son exploitation, soit être mobilisés.

Rotation : délai séparant deux passages successifs d'une coupe de même nature (éclaircie, amélioration, régénération, taillis...) sur la même unité de gestion.

Station : étendue de terrain homogène dans ses conditions physiques (climat, sol, exposition) et biologiques (dynamique de la végétation) sur laquelle on peut pratiquer la même sylviculture et espérer la même production.

Structure (d'un peuplement) : elle est appréciée au niveau de l'unité de gestion, en fonction de l'éventail des classes de diamètres (et d'âges) significativement représentées sur l'unité. On distinguera deux types de structures : la *structure régulière* et la *structure irrégulière*.

Surface d'équilibre : dans une série ou une forêt traitée en futaie régulière (ou en conversion de TSF en futaie régulière), surface de référence qu'il faudrait régénérer durant la période d'application d'un aménagement pour arriver à l'équilibre des classes d'âges.

Surface terrière d'un arbre (ou d'un peuplement) : superficie de la section de la tige (ou des tiges) mesurée à 1,30 m du sol. La surface terrière, ramenée à l'hectare et exprimée en m^2 a pour symbole "G". C'est un paramètre très important en foresterie, il renseigne sur l'importance du couvert, la concurrence entre les arbres et le capital sur pied. Très facile à mesurer sur le terrain

Taillis : peuplement formé de tiges issues de rejets de souches (par opposition à la futaie composée d'arbres en général issus de semences).

Taillis-sous-futaie : peuplement forestier constitué d'un taillis simple surmonté d'une futaie d'arbres d'âges variés.

Traitement (sylvicole) : le traitement sylvicole caractérise la nature et l'organisation des opérations sylvicoles conduites sur une unité de gestion ou un ensemble d'unités. Il détermine la structure des peuplements ou l'évolution vers cette structure.

Unité de gestion (parcelle ou sous-parcelle) : division élémentaire de la forêt constituant l'unité de planification (objectif et suivi de la gestion) la plus homogène possible.

Voirie (1) – Voies communales : voies appartenant au domaine public de la commune et affectées à la circulation publique.

Voirie (2) – Chemins ruraux : chemins appartenant au domaine privé de la commune, non classés dans la voirie communale en application de l'ordonnance du 7 janvier 1959 et affectés à l'usage du public.

Voirie (3) – Chemins d'exploitation : chemins permettant l'accès à divers fonds, ils ne sont pas obligatoirement ouverts au public et sont réputés appartenir aux propriétaires riverains.

Xérophile : se dit d'une espèce pouvant s'accommoder de milieux secs.

ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique) : zone inventoriée correspondant à des espaces naturels dont l'intérêt repose, soit sur la richesse biologique de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces rares ou menacées.

Zone de Protection Spéciale (ZPS) et Zone Spéciale de Conservation (ZSC) : zones désignées en application des directives européennes relative aux oiseaux et aux habitats et sur lesquelles des mesures spéciales de préservation et conservation doivent être prises. ZPS et ZSC constituent le réseau Natura 2000.